



Université de Montréal

**Les axes prioritaires face à l'émergence de phénomènes criminels en  
banlieue québécoise : L'exemple d'un quartier de Laval**

Par

Céline Tissot

École de Criminologie

Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures  
En vue de l'obtention du grade de maître ès sciences (M. Sc.)  
en criminologie

Mai 2015

© Céline Tissot, 2015

Université de Montréal  
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

**Les axes prioritaires face à l'émergence de phénomènes criminels en  
banlieue québécoise : L'exemple d'un quartier de Laval**

Présenté par :  
Tissot Céline

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Marc Ouimet  
Directeur de recherche

Rémi Boivin  
Membre du jury

Josée Rouette  
Examinateur externe

## Résumé

Les médias renforcent l'image négative de l'émergence de zones criminelles dans certaines banlieues, mettant en avant l'impuissance des interventions policières et de la stratégie étatique. Les citoyens vivant au quotidien dans ces quartiers expriment un sentiment d'insécurité. L'impression d'un cercle vicieux entre insécurité réelle et sentiment d'insécurité persiste alors au travers de tels discours et perdure au travers des époques et des lieux, que ce soit en France, aux États-Unis ou même au Canada. Bon nombre d'études ont déjà posé la question à savoir si ces discours se fondent sur une réelle situation d'insécurité ou sur le sentiment d'insécurité des citoyens mais peu ont pris l'axe d'approfondir la réflexion et l'étude sur ces nouveaux phénomènes de désordres urbains et d'incivilités émergents dans les banlieues du Québec. Cette recherche a pour but d'approfondir cette réflexion en prenant un exemple d'un quartier de Laval au Québec. Il s'agit d'établir s'il y a réelle problématique d'incivilités et de désordres urbains ou s'il s'agit davantage d'un sentiment d'insécurité, le but étant ainsi de pouvoir établir un guide de résolutions de problèmes dans les banlieues et d'apporter une réflexion sur les interventions potentielles dans des zones sensibles. Se basant sur une méthodologie mixte, reliant une comparaison des statistiques de criminalité par quartiers à la perception d'acteurs clés de terrain de Laval, cette recherche apporte un nouveau regard sur ces résolutions de problèmes. Les résultats apportent une analyse intéressante sur cette interaction en soulignant l'importance du quartier et des caractéristiques sociodémographiques, du contrôle social informel, du tissu social mais aussi de la nécessité du cadre de l'autorité institutionnelle telle que la police, l'école ou encore le tissu associatif. Ces premiers éléments permettent d'ouvrir la discussion sur un plan partenarial d'interventions établissant une stratégie de lutte contre l'insécurité et le sentiment d'insécurité, cassant ainsi ce cercle vicieux par la mise en place d'une nouvelle gouvernance locale de sécurité et de bien-vivre ensemble.

*Mots clés : insécurité, sentiment d'insécurité, désordres urbains, désorganisation sociale*

## Abstract

The media strengthen the negative image of the emergence of criminal zones in certain suburbs, advancing the impotence of the police interventions and the states strategy. The citizens living to the every day life in these districts express a felling of insecurity. The impression of a vicious circle between real insecurity and feeling of insecurity persists then through such speeches and continues through times and places, whether it is in France, in the United States or even in Canada. A lot of studies have already asked the question to know if these speeches base themselves on a real situation of insecurity or on a felling of insecurity of the citizens but few took the axis to deepen the reflection and the study on these new emergent phenomena of urban disorders and incivilities in the suburbs of Quebec. This research aims at deepening this reflection by taking an example of a district of Laval in Quebec. It is a question of establishing if there is real problem of incivilities and urban disorders or if it is more about a feeling of insecurity, the purpose so being to be able to establish a guide of resolutions of problems in suburbs and to bring a reflection on the potential interventions in sensitive zones. Basing itself on methodological one mixed, connecting a comparison of the statistics of criminality by districts to the perception of key actors of Laval, this research brings a new analyse on these resolutions of problems. The results bring an interesting analysis on this interaction by underlining the importance of the district and the sociodemographic characteristics, of the informal social control, the social fabric but also the necessity of the frame of the institutional authority such as the police, the school or still the associative fabric. These first elements allow to open the discussion about a partnership plan of interventions establishing a strategy a fight against the insecurity and the feeling of insecurity, so breaking this vicious circle by the implementation of a new local governance of security and the good to live together.

*Keywords: insecurity, feeling of insecurity, urban disorders, social disorganization*

## Table des matières

<b>Résumé .....</b>	<b>I</b>
<b>Abstract .....</b>	<b>II</b>
<b>Table des matières .....</b>	<b>III</b>
<b>Liste des tableaux .....</b>	<b>V</b>
<b>Liste des figures.....</b>	<b>VI</b>
<b>Remerciements.....</b>	<b>VII</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>1</b>
<b>Chapitre 1. Recension des écrits.....</b>	<b>7</b>
<b>1.1 Clarification des concepts clés.....</b>	<b>7</b>
1.1.1. <i>Insécurité versus sentiment d'insécurité.....</i>	<i>7</i>
1.1.2. <i>Violences urbaines, incivilités et désordres urbains. ....</i>	<i>12</i>
<b>1.2 Théories opérationnalisant les concepts .....</b>	<b>18</b>
1.2.1 <i>Les facteurs favorisant le sentiment d'insécurité .....</i>	<i>18</i>
1.2.2 <i>Les indicateurs de zones criminelles et de désordres urbains. ....</i>	<i>22</i>
<b>Chapitre 2. Problématique.....</b>	<b>27</b>
<b>Chapitre 3. Méthodologie .....</b>	<b>29</b>
<b>3.1 Approche quantitative.....</b>	<b>30</b>
<b>3.2 Approche qualitative.....</b>	<b>30</b>
<b>3.3 Grille de recommandations .....</b>	<b>33</b>
<b>Chapitre 4. Résultats.....</b>	<b>34</b>
<b>4.1. <u>Portrait quantitatif de Laval et du quartier ciblé au travers des indicateurs officiels</u> .....</b>	<b>34</b>
4.1.1. <i>Laval et ses six quartiers.....</i>	<i>35</i>
<b>4.2 <u>Dresser un portrait qualitatif de la perception d'informateurs clés sur ce quartier</u> .....</b>	<b>50</b>
4.2.1 <i>Vision de Laval et de ses quartiers .....</i>	<i>50</i>
4.2.2 <i>Perception du PDQ 3 par divers acteurs de terrain .....</i>	<i>53</i>
4.2.3. <i>Recommandations des professionnels .....</i>	<i>57</i>

<b>Chapitre 5. Discussion</b> .....	<b>65</b>
<b>5.1 Une stratégie locale de sécurité</b> .....	<b>68</b>
<b>5.1.1 Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.</b> .....	<b>68</b>
<b>5.2 Programme d'interventions</b> .....	<b>70</b>
<b>5.2.1 Présentation d'un programme d'interventions : la Matrice de Haddon</b> ....	<b>70</b>
<b>5.2.2 Les Stratégies en prévention</b> .....	<b>83</b>
<b>5.2.3 Les facteurs de risques et évaluation des mesures</b> .....	<b>84</b>
<b>5.3 La mobilisation des partenaires</b> .....	<b>88</b>
<b>5.3.1 Coproduction locale de sécurité</b> .....	<b>88</b>
<b>5.3.2 Partenariat, participation, concertation ou consultation : pour une nouvelle gouvernance de sécurité locale</b> .....	<b>90</b>
<b>5.4 La communication</b> .....	<b>92</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>96</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>100</b>
<b>Annexe 1: Fiche d'entrevue</b> .....	<b>104</b>

## Liste des tableaux

<b>Table 1 Echelle Bui-Tong .....</b>	<b>15</b>
<b>Table 2: Caractéristiques des quartiers urbains à forte criminalité (Cusson, 1989) .....</b>	<b>22</b>
<b>Table 3 Caractéristiques des suspects.....</b>	<b>42</b>
<b>Table 4 Comparatif des PDQ sur les infractions (données de 2010 du service de police de Laval) .....</b>	<b>44</b>
<b>Table 5 Données du Service de police de Laval (données 911, juin 2010) .....</b>	<b>48</b>
<b>Table 6 Classification et mesures des études évaluées .....</b>	<b>72</b>
<b>Table 7 Matrice de Haddon .....</b>	<b>78</b>



## Liste des figures

<b>Figure 1: DÉFINITION DES CONCEPTS ET DES ÉQUIVALENTS/SYNONYMES. (REPRODUCTION DE LACHANCE, 2008) .....</b>	<b>10</b>
<b>Figure 2 CARTOGRAPHIE DE LAVAL ET DE SES POSTES DE QUARTIERS .....</b>	<b>34</b>
<b>Figure 3 CARTE INDICE DE CONTROLE SOCIAL INFORMEL SUR LE TERRITOIRE DE LAVAL. (POLICE DE LAVAL) .....</b>	<b>39</b>

## Remerciements

J'espère parvenir à transmettre toute ma reconnaissance auprès de toutes les personnes qui m'ont soutenue tant durant mes années d'études que dans le périple de ce mémoire difficile à combiner avec une profession intensive en France.

Pour commencer, je tiens sincèrement à remercier mon directeur, Marc Ouimet, de tout son soutien, sa confiance et surtout sa compréhension tout au long de cette aventure.

Un remerciement plus particulier aussi au service de protection des citoyens de Laval pour leur accueil, plus particulièrement à Geneviève Girard. En ce sens, je tiens aussi à remercier les professionnels qui m'ont accordé de leur temps, en particulier au PDQ3 et de la possibilité de découvrir le monde de la patrouille.

Un remerciement très sincère aux professeurs de l'UDEM pour leur réflexion, plus particulièrement à Jean-Pierre Guay, Etienne Blais et Maurice Cusson.

Je remercie aussi tous mes amis proches qui se reconnaîtront au vu des années de soutien et de patience envers une passionnée de cet univers particulier.

Évidemment, je n'aurais jamais pu avoir ce parcours sans le soutien inconditionnel de mes parents, Helga et Christian. Merci de votre confiance, de votre patience et de toute votre compréhension dans mes multiples périples malgré la distance. Merci à Régine également pour le soutien tout au long de la finalisation.

Et finalement, je dois aussi d'avoir complété cette aventure grâce au soutien de l'homme qui partage ma vie, Joffrey, qui a dû subir à bien d'égard mes doutes et mes heures d'analyses et de réflexion. Merci de m'aider à me dépasser chaque jour.

*« Il y a deux choix fondamentaux dans la vie : accepter les choses telles qu'elles sont ou accepter la responsabilité de les changer. »*

D. Waitley

## Introduction

Les médias et la banlieue, une relation symbolique qui perdure à travers les époques et se développe en lien avec l'évolution de la société. Les images de la société sont relayées par les médias désignant par une sorte de raccourci « des problèmes dits sociétaux » dépendant tant de l'information réelle que du sensationnel. Certains médias présentent en première ligne l'image négative de l'émergence de zones dites criminelles dans certains quartiers de banlieue paisible et mettent en question les interventions et l'efficacité policière. C'est à travers des médias, le 18 septembre 2010 dans le journal 'cyberpresse', que Laval est devenu publiquement l'interrogation de l'évolution de la banlieue paisible face à l'émergence de phénomènes d'insécurité tels que la prostitution, la toxicomanie et les incivilités. Cette publication faisait suite à diverses situations intervenues dans un quartier spécifique de Laval à cette même période. Les problématiques de violences urbaines et d'incivilités émergent dans ces discours d'insécurité. C'est ainsi qu'une certaine criminalité visible sur un secteur ciblé a été rendue publique en interrogeant à travers cela les interventions de la police. En effet, malgré les interventions des forces de l'ordre dans ces quartiers, les discours persistent. Les citoyens vivant au quotidien dans ces quartiers expriment leur sentiment d'insécurité. La question se pose à savoir si ces discours se fondent sur une situation d'insécurité réelle ou sur un sentiment d'insécurité véhiculé par les ressentis des citoyens et des professionnels de terrain.

Il est alors nécessaire de se dégager de ces discours en apportant une clarification des concepts utilisés et un regard sur la réalité de ces problématiques émergentes de plus en plus dans les quartiers de banlieue géographiquement reliés à une grande métropole encline à lutter contre la criminalité. Nous constatons que très peu d'études ont apporté un nouveau regard sur les problématiques de « violences urbaines » et de « désordres urbains » au cœur des « banlieues » du Québec, à la fois différentes et similaires sur certains points de la situation en France et aux États-Unis.

Autrefois considérée comme symbole de vie de tranquillité et d'absence d'incivilité de la vie urbaine, la banlieue voit son image s'écorchée dans divers pays. De nos jours, les banlieues deviennent des lieux symboliques de la crise sociale, lieux concentrant toutes images négatives et renvoyant à des connotations pessimistes telles qu'exclusion, marginalité, ghetto, et échec urbanistique (Annie Fourcaut, 1993). Dans certains pays, comme en France par exemple, ce mot désigne habituellement dans les médias les quartiers pauvres et par conséquent souvent difficiles, des zones sensibles faisant émerger des problèmes sociaux accentués. Cependant, des différences de définitions sont à noter entre la France et le Canada. Au Canada, les banlieues sont souvent considérées comme des endroits souhaitables où vivre pour ceux dans les classes moyennes et riches.

Or, Kamal Dib et Bharathi Sriraman (2007) soulignent dans leur article « Le mythe de la ghettoïsation dans le Canada et le ghetto français » l'émergence d'un discours sur l'isolement des minorités visibles et le développement d'enclaves, caractérisées par des groupes culturellement et économiquement marginalisées. Ce discours émergent révèle donc un questionnement actuel sur le mythe ou non de la « ghettoïsation » dans le Canada urbain. Cet article souligne principalement les villes de Vancouver, Toronto et Montréal mais révèle donc une préoccupation émergente dans le contexte canadien sur l'existence ou non d'enclaves et de ghettos. L'étude sur le Canada ne relève que peu de preuves de la ghettoïsation, c'est-à-dire de « *zone dominée par un seul et unique groupe ethnoculturel et en même temps zone de marginalisation socio-économique* ». Cependant, cela n'empêche donc pas ce discours de se propager et d'émerger dans les masses médiatiques qui parlent tant de « ghetto » et de « zones sensibles » dans les grandes villes que de l'émergence de banlieue sensible, discours ciblant aujourd'hui principalement les banlieues jouxtant avec Montréal comme par exemple Laval. En effet, nous avons pu soulever plusieurs articles de dossier médiatique suite à divers événements survenus à la période ciblée de cette recherche, soit 2010/2011. Ces articles relevaient ce discours de banlieue devenue une zone sensible, « *une poudrière* » et décrivaient un quartier devenu la concentration de « *pauvreté, prostitution, crackouses : le coin est une véritable*

*enclave de misère, où s'alignent les immeubles glauques* ». Le rêve de la banlieue nord-américaine s'est écorché pour laisser place à la perception et la découverte de l'existence de poche de pauvreté et de délinquance. Le terme « banlieue » présente plus particulièrement un aspect de dégradation favorisant la crainte de son environnement quotidien, une notion bien souvent reliée au concept d'insécurité ou de sentiment d'insécurité.

C'est pourquoi le Service de Protection des Citoyens (SPC) de Laval a mis cet axe comme priorité organisationnelle de sa stratégie d'intervention « 2011-2013 ». Sur les neuf priorités ciblées par ce service, deux concernent l'intervention sur les « désordres urbains » et la réponse face au sentiment d'insécurité des citoyens. Cela renforce donc l'idée que les banlieues québécoises font face à un nouveau phénomène de criminalité. Cependant, la question de savoir si Laval fait face à une situation de sentiment d'insécurité ou à de nouvelles problématiques urbaines persiste encore et interroge les forces de l'ordre dans le cadre de leur intervention. Cela pose alors la question du rôle de la police: les problématiques délinquantes et criminelles de la période de 2010/2011 sur le territoire de Laval, exigent-elles un renforcement d'intervention policière ou bien le cœur de la problématique serait la perception citoyenne et donc davantage un axe de communication?

En 2007, Laval a été la première municipalité du Québec à adopter une « Déclaration de service aux citoyens » dont le but est de répondre aux besoins et aux attentes des citoyens. Afin de garantir la qualité de cette déclaration, le service a mis en place en mai 2010 un plan d'action intitulé « *patrouille urbaine, plan de rehaussement du sentiment de sécurité* ». Ce plan a pour objectif de travailler sur la prévention et la résolution des problématiques reliées à la violence urbaine en ciblant deux axes prioritaires soit la lutte contre la violence urbaine et le sentiment d'insécurité des citoyens.

Dans la présentation de ce plan, le service de police souligne l'émergence de nouveaux problèmes urbains de plus en plus préoccupants pour la population. En effet, depuis 2007, Laval connaît un développement de son tissu urbain ainsi qu'une

croissance sociodémographique florissante accentuant une certaine diversité culturelle. Ces changements apportent également des modifications dans l'environnement de cette ville. Il est important d'analyser l'impact de ces changements. De plus, l'arrivée du métro en provenance de la grande ville de Montréal a également apporté une nouvelle dynamique au sein du territoire Lavallois. Face à ces nouveaux éléments, des changements en matière de criminalité ont également émergé sur le territoire Lavallois. Bon nombre de chercheurs ont saisi l'opportunité afin d'explorer ce « laboratoire » dans lequel fusent les interactions entre ces changements d'urbanisation et l'émergence de nouveaux phénomènes de délinquance en banlieue. C'est particulièrement le cas pour la chercheuse Julie-Anne Boudreau de la Chaire de recherche du Canada sur l'urbanité, l'insécurité et l'action politique qui, suite à une série d'articles médiatisés sur les gangs de rue à Montréal et leurs déplacements vers Laval, a souhaité étudier ce phénomène. L'objectif de sa recherche est de mieux comprendre les appréhensions face à l'arrivée du métro à Laval et les possibilités qu'il apporterait pour le développement social. Ce projet est lié à la problématique plus large développée dans le cadre du projet « l'appréhension face à la ville et le comportement politique en banlieue ». L'ouverture de stations de métro à Laval semble susciter certaines inquiétudes puisqu'il pourrait faciliter, selon certains avis, « l'arrivée » en banlieue de phénomènes associés aux représentations négatives de la ville, tels les gangs de rue par déplacement.

Selon elle, aujourd'hui, le terme « sécurité » représente la confiance des citoyens envers la manière dont l'État intervient pour les protéger face aux dangers liés à la vie urbaine, tels que la criminalité et les « *risques environnementaux, financiers, terroristes, sanitaires, économiques ou autres* ». Par conséquent, le sentiment de sécurité est associé à la tranquillité, à la qualité de vie, à l'appartenance identitaire et à la possibilité de vivre en paix dans son milieu urbain quotidien.

Selon la théorie de Wilson et Kelling (1982), la perception négative sur un quartier entraîne un processus d'accélération de dégradation et de délaissement de la part de la population, laissant donc place à l'émergence de la criminalité. Si la perception est justifiée par une réelle présence de criminalité, il est donc nécessaire de

mettre en place des interventions mais si la perception est faussée, il serait donc pertinent de favoriser le rôle de communication auprès de la population. C'est pourquoi nous pouvons poser la question à savoir comment intervenir face aux problématiques émergentes de criminalité dans les quartiers de certaines banlieues du Québec. Nous prendrons donc l'exemple d'un quartier de Laval qui fait face à un discours de sentiment d'insécurité face à certaines problématiques criminelles et dont la situation géographique proche de la métropole Montréalaise intègre des questionnements d'interactions. La période ciblée de l'analyse de la situation concerne 2010/2011, début de cette recherche sur le territoire de Laval.

Le but de notre recherche consiste à établir s'il y a un problème réel de désordre urbain et de violence ou s'il s'agit de sentiment d'insécurité lié aux perceptions des citoyens et relayé par les professionnels de terrain. Il s'agit alors de comprendre si les axes prioritaires pouvant répondre à la perception des problématiques délinquantes et criminelles émergentes en banlieue québécoise nous orientent soit vers la nécessité d'un renforcement d'intervention policière si la problématique de désordres urbains est réelle soit vers une stratégie communicative auprès de la population pour lutter contre ces perceptions si le cœur de la problématique est le ressenti.

C'est pour répondre à cette question que le présent mémoire fut réalisé. Cette recherche vise à souligner ces axes pour les résolutions concernant les problèmes criminels en examinant les rapports entre la perception de professionnels de terrain et les indicateurs policiers sur les problématiques d'un quartier ciblé à Laval. Il s'agit principalement d'apporter un nouveau regard sur les résolutions concernant l'image des problèmes de criminalité dans les banlieues et d'approfondir une réflexion sur les interventions potentielles dans des zones dites « sensibles ».

Ce mémoire sera divisé en trois parties :

En premier lieu, une recension des écrits permettra de mettre en contexte le sujet en présentant les concepts clés, la problématique soulevée et la démarche

méthodologique mixte réalisée dans cette étude.

En second lieu, il s'agira de dresser cette approche mixte au travers d'un portrait quantitatif de la situation de Laval et du quartier ciblé soit Chomedey, un des secteurs du poste de quartier 3 de la Police (PDQ 3), tout en mettant en lien cette première analyse avec un portrait qualitatif de la perception d'informateurs clés sur ce quartier, des professionnels de terrain.

Pour conclure sur cette étude, la discussion portera sur une proposition de grille de recommandations de solutions envisagées par les professionnels mais aussi selon la correspondance entre la réalité et la perception du terrain.



## Chapitre 1. Recension des écrits

Nous avons pu soulever plusieurs articles de dossier médiatique suite à divers évènements survenus à la période ciblée dans cette recherche, soit en 2010, (Cyberpresse, 2010) relevant un discours de banlieue devenue une zone sensible, « *une poudrière* ». Les médias soulignent un quartier principalement comme étant la concentration de « *pauvreté, prostitution, crackouses : le coin est une véritable enclave de misère, où s'alignent les immeubles glauques.* ». L'image de la banlieue canadienne est donc ébranlée pour rejoindre un discours presque similaire à celui qui a émergé en France des années auparavant. Le terme « banlieue » présente plus particulièrement un aspect de dégradation favorisant la crainte de son environnement quotidien, une notion bien souvent reliée au concept d'insécurité ou de sentiment d'insécurité. Tant de termes employés, bien souvent dans une mauvaise étymologie et rendant donc difficile d'apporter une véritable analyse. C'est pour cela qu'il faut bien distinguer ces concepts clés émergents dans un tel discours et les concepts qui posent réellement la problématique sur le terrain.

### 1.1 Clarification des concepts clés

#### *1.1.1. Insécurité versus sentiment d'insécurité*

Selon Paquin (2006), le sentiment d'insécurité en milieu urbain est une crainte multiforme basée sur la criminalité, les incivilités et les actes d'intimidation et de violences dans les espaces publics. Ce sentiment est particulièrement déterminé par une évaluation personnelle du risque qui se base sur trois axes d'informations provenant de l'environnement externe soit les générateurs microsociaux de l'insécurité ; la disponibilité de l'aide et la présence de témoins ; les caractéristiques du milieu bâti. Selon Roché (1993), le sentiment d'insécurité ne serait pas une

conséquence à l'incertitude et au danger de la violence et de la criminalité en ville mais constituerait en une « grille de lecture de la société » organisant ainsi « la vision de la société ».

Le sentiment d'insécurité urbain est un phénomène associé à la crainte de la criminalité et serait associé aux taux de criminalité. Toutefois, le sentiment d'insécurité de la population varie de façon indépendante des taux de criminalité comme l'ont montré les études de Skogan (1990) et Hale (1996). La raison de ce constat, selon Brodeur (1993), tient du fait que le sentiment d'insécurité serait un « concept polysémique » regroupant ainsi des réalités dépassant les bornes de la peur de la criminalité. Pour Roché (2002), cette relation se baserait toutefois plus principalement sur les incivilités qui constituent plus spécifiquement des symboles de désorganisation sociale et d'affaiblissement des normes communément acceptées comme des conditions du vivre-ensemble collectif. Selon Skogan (1990), l'augmentation en visibilité et en fréquence de ces incivilités inciterait les habitants à perdre confiance dans le voisinage et à désinvestir psychologiquement le quartier.

Cette notion de méfiance, Sophie Paquin (2006) l'a souligné au travers du lien existant également entre le sentiment d'insécurité et la notion d'interaction à potentiel de violence. Elle a ainsi démontré que la relation entre la perception du risque face à certaines offenses criminelles et la peur que ces actes inspirent développerait le sentiment d'insécurité plus particulièrement chez certains groupes de personnes, les plus sensibles et fragiles tels que les personnes âgées ou les femmes. Elle a ainsi défini le sentiment d'insécurité comme étant :

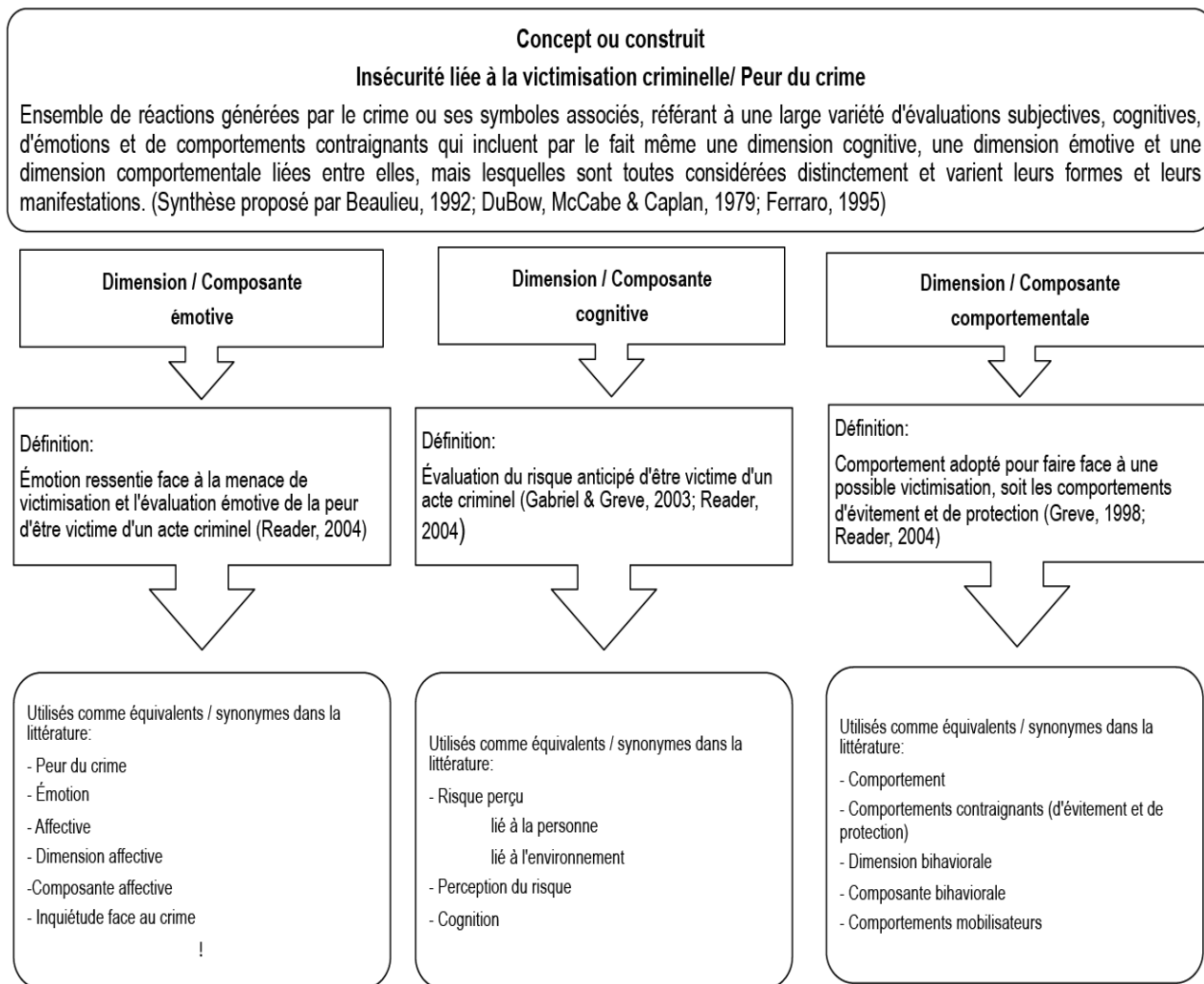
*« L'appréhension d'être victime d'un acte défini comme criminel ou non, le plus souvent un acte de violence contre son intégrité personnelle. Cette crainte, influencée par le contexte macro-social et les conditions de l'environnement physique et social, provient d'une certaine évaluation personnelle du risque et peut s'accompagner d'anxiété ou de peur et de certains comportements de protection ou d'évitement individuel ou collectif ».*

Chez Fincoeur et Lemaitre (2008), les facteurs déterminant le degré de crainte du crime sont l'ensemble des nuisances publiques, notamment la drogue. En effet, la visibilité des actes déviants, en particulier la présence d'ordures, de graffitis, d'attroupements de jeunes ou encore de drogue jouent un rôle majeur sur le sentiment d'insécurité des citoyens. Cette analyse se combine avec les propos des auteurs Maurice Cusson et Benoit Dupont qui introduisent leur ouvrage, le traité de la sécurité intérieure (2007), en stipulant que l'une des trois facettes de la conception de la sécurité se présente par l'axe de la tranquillité. Selon eux, les individus se sentent en sécurité lorsqu'ils éprouvent un « *sentiment d'être d'abri du danger* », quand ils se sentent libérés de l'oppression de la peur. Le sentiment de sécurité se définit donc subjectivement par l'individu sur la base de signes environnementaux protecteur, ou inversement le sentiment d'insécurité se définit subjectivement sur la base de signes environnementaux décuplant des peurs, des phobies et autres craintes de dangers immédiats ou à forts potentiels. Selon les deux auteurs, la peur se nourrit « *assez peu de grands crimes mais bien plus de l'accumulation des faits et gestes menaçants ou malveillants* ». Les gestes du quotidien et les ressentis accumulés face à des insultes, des graffitis, des vitres brisées, des tapages nocturnes décuplent ce sentiment d'insécurité.

Pour faciliter la compréhension du phénomène, Lachance (2008), quant à elle, propose une synthèse des définitions permettant ainsi de comprendre que le concept de sentiment d'insécurité comporte de nombreux équivalents, tout en tenant compte de l'aspect multidimensionnel du concept. Selon Lachance, le phénomène de la peur du crime doit être considéré en termes d'insécurité liée à la victimisation criminelle en intégrant un ensemble de réactions comprenant une réaction émotionnelle, une évaluation cognitive et une réaction comportementale qui sont provoquées par le crime ou par des symboles associés (voir Figure 1).

**Figure 1: DÉFINITION DES CONCEPTS ET DES ÉQUIVALENTS/SYNONYMES.  
(REPRODUCTION DE LACHANCE, 2008)**

Figure 1. Définition des concepts et des équivalents/synonymes. (Reproduction de Lachance, 2008)



L'insécurité liée à la victimisation criminelle serait plus englobante, incluant tant les réactions générées par le crime ou des symboles visibles associés tels que le vandalisme ou les attroupements. Ces réactions impliquent diverses dimensions tant émotive, que cognitive ou encore comportementale. La mesure de ce concept est souvent en référence aux questions soulevées dans le National Criminal Survey ou encore le General Social Survey, se rapportant à la façon dont les citoyens se sentent dans leur quartier au quotidien. Il est important de distinguer ces diverses notions. Dans son étude, Nadia l'Espérance (2011), souligne les définitions reprises par divers auteurs faisant cette distinction. La dimension émotive réfère à la façon dont les citoyens se sentent par rapport au crime, une position face à leur quotidien (Ferraro & Lagrange, 1987). Quant à la dimension cognitive, elle fait référence à la probabilité d'être victime d'un crime en particulier dans le quartier mais aussi ailleurs, impliquant ainsi la perception du citoyen face à la réalité et l'évaluation qu'il en fait (Fattah & Sacco, 1989). Pour finir sur cette distinction, la dimension comportementale quant à elle réfère aux comportements des individus face au crime par leur prise de précaution pour se protéger et se sentir en sécurité. Ces trois éléments sont essentiels à prendre en compte dans l'analyse de l'insécurité et des interventions à mener selon la dimension perçue par les citoyens face à l'insécurité. Les interventions ne seront pas identiques si la dimension est davantage émotive c'est-à-dire sur la perception ou inversement cognitive c'est-à-dire sur l'intellectualisation du risque.

Concernant la relation entre la perception et le risque d'insécurité, Killias (1990), mettait en avant trois conditions nécessaires pour provoquer la peur des gens : l'exposition au risque non négligeable; la perte de contrôle sur l'environnement et l'anticipation de conséquences sérieuses.

Toutefois, il est important de distinguer la notion d'insécurité c'est-à-dire la présence de risque d'insécurité et celle du sentiment d'insécurité c'est-à-dire du ressenti. Selon Chapeau, Fincoeur et al (2008), alors que la première rend compte d'un état de la société que certains tentent d'objectiver grâce à la collecte de statistiques de criminalité, d'enquêtes de victimisation ou d'enquêtes de délinquance

auto-révélee (*self report*), le sentiment d'insécurité s'apparente traditionnellement à la peur, par conséquent davantage subjective, de la délinquance vécue pour soi et pour ses proches et reliée à d'autres éléments tels que l'hésitation à sortir le soir, la crainte d'être victimisé, la confiance en la police, etc. Mais insécurité et sentiment d'insécurité peuvent évoluer réciproquement, lorsque l'éventuelle hausse de l'insécurité « réelle » ou « objectivée » accroît la crainte de la délinquance par la population, ou être inversement proportionnelles. Le sentiment d'insécurité peut en effet varier dans un sens ou dans l'autre indépendamment des chiffres de la délinquance.

L'action de sécurité quant à elle, selon Cusson (2009), cible trois objectifs. En premier lieu, il s'agit de pacifier, renforcer la prévention en empêchant l'aggravation de la violence. En second lieu, il s'agit de protéger physiquement les personnes d'un cadre dangereux. Le troisième objectif est de surveiller, et c'est alors à l'agent sécuritaire de surveiller et de punir en cas de non-respect des règles. De ce schéma-là, la place du « garant des lieux » prend alors toute son importance mais n'indique pas forcément que cette place soit totalement prise par les forces de l'ordre. En effet, les deux premiers éléments de ce schéma pourraient impliquer d'autres acteurs que la police et la justice, principaux garants de la protection de la société.

Afin d'approfondir notre analyse de correspondance entre insécurité et sentiment d'insécurité, il est nécessaire de cerner les concepts émis à travers ces deux notions qui définissent un cadre d'insécurité, à savoir les concepts de violences urbaines, d'incivilités mais aussi de désordres urbains.

### ***1.1.2. Violences urbaines, incivilités et désordres urbains.***

#### ***a. Les violences urbaines***

Il est important de présenter ce concept qui est fort utilisé à tout va de nos jours. Il était en l'occurrence mis en avant par le service de police de Laval en mai 2010 au travers de son plan d'action intitulé « *patrouille urbaine, plan de*

*rehaussement du sentiment de sécurité* ». Comme cité en introduction de cette recherche, ce plan a pour objectif de travailler sur la prévention et la résolution des problématiques reliées à la violence urbaine en ciblant deux axes prioritaires soit la lutte contre la violence urbaine et le sentiment d'insécurité des citoyens. Le service de police de Laval utilisait en premier lieu dans sa stratégie ce terme. Or, l'expression «violences urbaines » n'a ni qualification pénale ni définition opératoire. On la trouve ni dans le code pénal français ou canadien, ni comme outil statistique défini clairement. Aucun individu sera poursuivi ni traduit devant une quelconque juridiction pour avoir commis une ou des « violences urbaines ». En revanche, il pourrait faire l'objet de poursuites pour l'une des infractions caractérisant ce terme de « violence urbaine ». Dans le cadre français, l'expression « violence urbaine » désigne un processus de qualification de comportements évoluant dans le temps suivant le territoire, les cibles, les modes opératoires, les motivations. De plus, dans le contexte français, ce phénomène cible principalement des violences périurbaines, commises en banlieue, à la périphérie des centres villes. C'est en 1990, suite à la création de la section « violences urbaines » à la Direction Centrale des Renseignements Généraux (DCRG) en France, que la définition des violences urbaines est élaborée, désignant ainsi les violences urbaines comme des « *actes juvéniles collectifs commis de manière ouverte et provocatrice et créant dans la population un fort sentiment d'insécurité* ». Cette définition de violence incluait alors toute violence destructrice (dégradations), émotionnelle (émeutes), ludique (rodéos de véhicules), et/ou crapuleuse (trafic). Selon Bauer et Soullez (2010), de nombreuses autres définitions ont vu le jour depuis, faisant toutefois place prédominante à la notion de « *violences collectives, commises dans un milieu urbain ayant pour objectifs l'intimidation ou l'agression de représentants des services publics et force de l'ordre, ainsi que de détruire des biens privés ou publics en vue de provoquer dans la population un fort ressentiment émotionnel déstabilisant l'ordre public de façon plus large* ».

Toutefois, au vu des termes employés initialement dans la stratégie de la police de Laval, il est important de souligner cette distinction à travers l'exemple de l'échelle Bui-Trong, créée par la commissaire de police aux Renseignements

Généraux en 1990 en France qui a ainsi mis en avant le terme de « violences urbaines ». Cette échelle comporte huit degrés classifiant les risques des violences urbaines.

En mettant en lien cette typologie avec le portrait que nous dresserons sur Laval et plus particulièrement sur le secteur Chomedey, cible de la problématique d'émergence de phénomènes criminels, nous pourrons affirmer ou non l'emploi de cette notion dans notre étude et dans la réalité.



**Table 1 Echelle Bui-Tong**

<b>Degrés</b>	<b>Formes caractéristiques</b>
1	Vandalisme sans connotation anti-institutionnelle, razzias dans les commerces, rodés de voitures volées puis incendiées, délinquance en bande contre des particuliers ; rixes, règlements de compte entre bande
2	Provocation collective contre les vigiles; injures verbales et gestuelles contre les adultes, le voisinage, les porteurs d'uniforme, les enseignants; petit vandalisme envers les institutions (écoles, postes de police, salles collectives municipales, etc...)
3	Agressions physiques anti-institutionnelles sur porteurs d'uniforme; agents publics (contrôleurs, pompiers, militaires) ou des enseignants
4	Attroupements menaçants envers les policiers; lapidation des voitures de patrouille, attroupements lors d'interventions de police; menaces téléphoniques aux policiers, manifestations devant les commissariats, chasse aux dealers
5	Attroupements vindicatifs freinant les interventions investissements des commissariats, trafics divers visibles (recel, drogue)
6	Agressions physiques sur des policiers, attaque ouverte des commissariats, guet-apens contre les policiers; "pare-chocages"
7	Vandalisme massif (saccage de vitrines, incendies de voitures, jet de cocktails Molotov)
8	Saccage et pillages, agression de particuliers, affrontements avec les forces de l'ordre, guérillas; émeutes.

En parallèle de cette notion, le concept d'incivilité est aussi un terme employé dans le cadre des nouvelles orientations spécifiques de 2012 du service de police de Laval qui a depuis mis en avant la notion de « désordres urbains » et « d'incivilités » remplaçant ainsi la notion de violences urbaines. Il nous paraît alors important de préciser des deux autres notions.

### ***b. Les incivilités***

Selon Harcourt (2006), l'usage de ce terme était lié, antérieurement, aux enquêtes de victimisation et a été popularisé par l'importation des théories américaines sur la « théorie de la vitre brisée » de Wilson et Kelling en 1982. Selon Bailleau (2007), cette notion « floue » d'incivilité désigne un ensemble hétéroclite de faits dérangeant et de comportements troublant la population sans qu'ils puissent donner lieu à une traduction en termes judiciaires, c'est-à-dire à une incrimination et donc à l'ouverture d'une procédure par la justice.

Sébastien Roché (1993) les définit quant à lui comme « *un ensemble de nuisances sociales extraordinairement variées qui ne blessent pas physiquement les personnes, mais bousculent les règles élémentaires de la vie sociale qui permettent la confiance* ».

Le concept d'incivilités désigne donc principalement des actes déviants et visibles apportant craintes et nuisances au quotidien des citoyens, tels que le vandalisme, les intimidations des passants, la consommation ou le trafic visible de la drogue, la prostitution, etc.

De plus, selon Cusson (2011), la délinquance dite de masse contre la propriété c'est-à-dire les atteintes à la propriété à travers des dégradations et des vols, se combine dans certains cas aux incivilités et aux violences pour renforcer la violence dans une zone urbaine délimitée. Selon l'analyse de Cusson, au Canada et aux États-Unis, ces éléments de « *sur-criminalité* » se situent le plus souvent en plein centre-ville, contrairement en France où on les situe surtout dans les banlieues qualifiées de

« sensibles ». Nous pouvons toutefois constater que le cas de Laval montre l'émergence d'un nouveau phénomène de la criminalité nord-américaine. Ce phénomène demeure similaire et résulte de la notion définie par Cusson de « *la concentration dans l'espace urbain d'une poly-délinquance aux effets dévastateurs sur le tissu social* ». L'accumulation et la persistance des incivilités, des délits et des crimes renforcent l'insécurité dans la zone en question. Selon Chapeau & al (2008), « *la décadence du quartier est le résultat d'un processus circulaire : incivilités et délinquance engendrent une insécurité qui vide le quartier des familles, des commerces et des associations qui sont les piliers de la régulation sociale* ».

Le second terme utilisé depuis 2012 par le service de police de Laval dans leur stratégie est « désordres urbains » qui est alors nécessaire de définir.

### ***c. Les désordres urbains***

Skogan (1992), définit la notion de « désordres urbains » comme étant des pratiques relevant de la délinquance mais aussi relevant d'un ensemble lié de comportements et de « *propriétés écologiques* » synonymes de désorganisation et d'anomalie. Skogan décline cet ensemble en deux composantes, l'une sociale et l'autre physique. Le « désordre social » recouvre selon lui l'ivresse sur la voie publique, les gangs, le harcèlement et les faits de violence dans la rue et le trafic de drogue. Le « désordre physique » quant à lui se manifeste par le vandalisme, l'abandon de bâtiments dégradés attirant ainsi marginaux, délinquants et accumulation de déchets.

Nous pouvons ainsi constater le lien entre les concepts d'incivilités et de désordres urbains, relatif à un cadre environnemental dégradé apportant sentiment d'insécurité. Il sera alors intéressant d'approfondir ces concepts en les reliant à notre problématique. Toutefois, afin d'éclaircir notre analyse sur ces concepts et les indicateurs de Laval, il serait pertinent au préalable de les approfondir à travers des angles d'approches théoriques nous permettant de mieux comprendre donc leur

signification et le lien que nous mettrons en avant lors de notre analyse de la problématique.

## **1.2 Théories opérationnalisant les concepts**

Insécurité, sentiment d'insécurité, incivilités, violences urbaines, désordres urbains, zones sensibles sont les principaux concepts sur lequel cette recherche se base. L'exemple d'un quartier de Laval faisant face à un discours de sentiment d'insécurité face à certaines problématiques criminelles et dont la situation géographique proche de la métropole Montréalaise intègre des questionnements d'interactions nous amènent à devoir poser notre réflexion sur des théories soulignant l'importance de l'interaction entre l'urbanisation, la délinquance et le sentiment d'abandon des citoyens.

C'est pourquoi, il serait en premier lieu intéressant de poser notre réflexion sur les facteurs favorisant le sentiment d'insécurité puis d'approfondir sur les indicateurs de zones de criminalité et de désordres urbains.

### ***1.2.1 Les facteurs favorisant le sentiment d'insécurité***

Dans notre analyse des concepts insécurité/sentiment d'insécurité, Chapeau et al (2008), précisait que le sentiment d'insécurité s'apparente traditionnellement à la peur, par conséquent davantage subjective, de la délinquance vécue pour soi et pour ses proches et reliée à d'autres éléments tels que l'hésitation à sortir le soir, la crainte d'être victimisé, la confiance en la police, etc. L'étude de Julian Roberts (2007) avait déjà posé la réflexion relative à la relation de confiance de la population envers les Institutions et en l'occurrence envers les deux garants de la sécurité. Son étude a montré que le niveau de respect du public varie selon l'institution. Le public montrerait davantage de confiance envers le système de soins de santé qu'envers le système pénal. Cependant, sur ce dernier point il y aurait une différence entre la police et la justice. Selon cette étude, 48% du public respecteraient la police contre 27% qui respecteraient les juges et 11% les avocats.

Diverses études ont souligné ce phénomène de la présence d'une rupture et de non confiance de la population envers la police. Selon Verneuil (1981) :

*« Les individus qui se sentent en insécurité, se sentent menacés et ne comprennent pas les raisons de cet échec car pour eux la fonction fondamentale du système pénal est d'assurer la protection du bon citoyen (auquel ils s'identifient) contre les autres. Et quand on a trop l'impression d'être une victime potentielle, la demande faite au système pénal s'accroît d'autant et elle prend des accents angoissés et pessimistes : les individus pensent alors que si le système a échoué à les mettre à l'abri de cette crainte, qu'est-ce qui leur prouve que le système a et aura les moyens de les protéger? ».*

Patsias (2007) a souligné dans son article cette volonté du public de faire appel à l'intervention des politiques publiques pour assurer leur sécurité mais qu'en dépit d'intervention et de sécurité, les citoyens ont donc décidé eux-mêmes d'apporter la sérénité, le soutien et la sécurité à travers par exemple la création des comités de quartier, que ce soit à Marseille ou à Québec. Selon l'étude de Patsias, le manque de confiance de la population en général envers son système pénal de protection renforcerait la réaction de la société à se protéger par soi-même. Partant donc de l'analyse de ces études, plusieurs points d'ombres restent encore à développer. En effet, peu d'études montrent ce qui influencerait ces réactions citoyennes à se protéger par soi-même.

L'une de nos hypothèses reposerait donc sur la relation de la population envers la police et plus précisément de la confiance de la population envers l'efficacité de la mission de la police. Dans les années 1960, Susini (1966) remarquait que les jeunes considéraient la police comme une « *institution créée pour les ennuyer et non pour les protéger* ». Cette représentation négative serait le plus souvent associée à une population davantage « jeune » et qui plus est serait originaire d'une position socialement dominée, marquée par l'échec scolaire, le chômage, la pauvreté et

l'immigration et serait alors de plus en plus hostile à la police. A cela se rajoute même une étude approfondie de Brick & al (2009) qui souligne le lien entre l'attitude des jeunes envers la police et leur premier contact avec elle. Le premier contact a donc une importance centrale tout dépendamment que le jeune ait eu l'expérience en tant que victime, témoin ou suspect. Nous pouvons donc nous poser la question si nous pouvons transposer les résultats de cette analyse auprès des adultes. De plus, Renouard (1993) exposait dans son article l'importance de l'ouvrage de Sholnick qui signalait que pour la police, le problème le plus difficile à résoudre était sa relation avec le public. Il serait donc pertinent de pousser la réflexion sur les deux hypothèses énumérées à savoir donc si le fait d'avoir été en contact avec la police influencerait la confiance et la perception de la population sur les missions de la police. L'expérience auprès de la police aurait-elle une influence sur la confiance de la population envers l'efficacité de protection de la police, donc sur le sentiment de sécurité ; et cela aurait-il aussi influence sur la communication avec la police ? Dans le cadre de ce questionnaire général, j'avais fait une étude sur ce sujet me basant sur les données de l'enquête « The General Social Surveys 2004 ». En effet, les données de « The General Social Surveys 2004 » peuvent nous servir dans une telle analyse de façon plus globale en sélectionnant dans la base, les sections concernant uniquement le Québec, regroupant ainsi des particularités similaires à Laval. L'étude ne porte pas directement sur Laval mais apporte toutefois une réflexion sur cette question de lien entre expérience auprès de la police et confiance de la population. Pour en résumé l'essentiel, nous pouvons confirmer que sur les 4646 répondants dont 53.9% de femmes et 46.1% d'hommes, variant pour 54.5% entre 25 à 54 ans, nous constatons que 43.9% sont moyennement satisfaits du travail de la police et 30.4% sont très insatisfaits. En observant davantage, nous notons que 33% de cette population utiliseraient des alarmes diverses comme moyens de protection pour assurer leur sécurité, ou encore que 55.1% prendraient des précautions pour assurer leurs autos et que 29.9% vérifieraient le trajet avant de partir pour éviter certains endroits dangereux. Un fort taux de sentiment d'insécurité est apparu dans cette étude. Les résultats de cette étude confirment une forte méfiance et rupture mais dont les facteurs explicatifs sont différents suivant le questionnaire. En effet, le problème de

méfiance envers la proximité relationnelle entre la police et le public est davantage expliqué par le facteur de l'âge ainsi que celui d'avoir eu contact en tant que victime. Il en est de même pour l'explication du problème de perception de l'efficacité du rôle protecteur de la police, mais l'explication est différente pour le sentiment de sécurité et concerne davantage dans ce cas au genre et à avoir été témoin ou assistant à une séance d'informations. Les éléments présentés confirment nos hypothèses de départ reliées à l'étude de Sholnick qui signalait que pour la police, le problème le plus difficile à résoudre était sa relation avec le public. Cela confirme alors que déjà en 1966, Sholnick avait raison et a encore raison de signaler que le problème le plus difficile à résoudre pour la police est sa relation avec le public. Son travail et son efficacité dans l'ensemble sont remis en cause. Ces analyses vont au-delà de ce que soulignait l'étude de Brick & al (2009) sur le premier contact entre jeunes et police car notre analyse montre que la population apprécie la police face aux tribunaux mais que dès qu'il y a contact quelconque avec la police, l'image et la perception deviennent plus négatives. Nous irions même plus loin en soulignant nos éléments d'utilisation de moyens de protection à plus de 80% de façon générale. Utiliser des moyens pour garantir sa propre sécurité est un facteur central de remise en cause de la rapidité de la police à assurer son mandat de protecteur. Même si cette étude ne porte pas sur des éléments de Laval, nous pouvons constater dans le plan de stratégie de la police de Laval que cette réflexion de la relation avec la population est un axe essentiel et préoccupant. La police de Laval a un fort intérêt dans une telle réflexion et prend le pas d'avance pour pousser sa réflexion entre police, municipalité et communautaire dans le but de trouver de nouveaux outils pour favoriser leur image et la proximité auprès du public. Le niveau d'exigence de la population sur l'efficacité de sa mission a une importance dans la vision du travail policier. Cependant, il est à noter que le fait que cette perception de niveau d'efficacité soit subjective et propre à chacun n'aide pas à favoriser une clarté pour la police des attendus et d'évaluation et pourrait expliquer en partie aussi la difficulté de réponse aux attendus de la population.

Au-delà des éléments subjectifs, il est important d'analyser le cadre objectif de facteurs favorisant ces zones de criminalité.

### ***1.2.2 Les indicateurs de zones criminelles et de désordres urbains.***

#### ***a. Caractéristiques des zones criminelles***

Selon Maurice Cusson (1989), les zones criminelles présentent trois caractéristiques : elles sont relativement stables, le contrôle social y est faible et les opportunités criminelles sont accessibles. Maurice Cusson présente un tableau de douze caractéristiques des quartiers urbains à forte criminalité.

***Table 2: Caractéristiques des quartiers urbains à forte criminalité (Cusson, 1989)***

<b>n°</b>	<b>Caractéristiques zones criminelles</b>
1	Les taux de familles monoparentales et les divorces sont particulièrement élevés.
2	Les pourcentages de locataires sont supérieurs à ceux qu'on trouve dans les autres secteurs de la ville étudiée
3	Les ménages formés d'un individu vivant seul sont en surnombre
4	Le pourcentage d'immeubles à logements multiples sont particulièrement élevés
5	L'alcoolisme y paraît comme un problème majeur
6	Plus de suicide que dans les autres secteurs de la ville
7	Les immigrants, minorités sociales ou ethniques se concentrent davantage
8	Une mobilité résidentielle relativement forte
9	Des logements et équipement collectifs mal entretenus, délabrés
10	Une population à la baisse
11	Une dépendance à la sécurité sociale
12	Des inégalités économiques plus accentuées



Dans ce tableau, nous pouvons constater la mise en avant de caractéristiques sociodémographiques qui auraient alors un impact pour désigner des zones de criminalité. Ce tableau souligne donc l'interaction entre caractéristiques sociodémographiques d'une zone et l'explication de la présence de délinquance dans cette même zone. Selon l'analyse de Cusson, au travers de ce tableau, les quartiers représentant une forte criminalité présenteraient aussi certaines caractéristiques propres telles que la concentration de familles monoparentales, la concentration d'immigrants et également la concentration d'une population ayant de lourdes difficultés économiques et d'emploi.

Au-delà de ces caractéristiques, Maurice Cusson (2010), a défini « un point chaud du crime » (« hots spots ») comme étant une forte concentration d'activités criminelles dans un espace restreint. Ces zones de sur-criminalité sont relativement stables. Les facteurs facilitant l'émergence d'un point chaud sont l'abondance de cibles ou de victimes potentielles par l'existence d'un point de rencontre de délinquants ou par l'immunité dont ils jouissent. (Cusson, 2003 ; Felson, 2006). Ces zones sont aussi appelées « zones sensibles » ou encore « quartiers sensibles », mais désignant principalement un concept de la France qui a ciblé par la loi du 14 novembre 1996 relative au « pacte de relance pour la ville », des « *zones urbaines sensibles* » dites ZUS caractérisées par la « *présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi* ». En France, ces zones sont donc des entités administratives définies par les pouvoirs publics. Cependant, le terme « zone sensible » est utilisé ailleurs sans notion juridique mais dont la définition représente la dégradation urbaine de logement et de statut économique. Les caractéristiques socio-démographiques entrent encore dans le cadre de quartier à forte criminalité. Cette notion présente plus particulièrement un aspect de dégradation favorisant la crainte de son environnement quotidien, une notion bien souvent reliée au concept d'insécurité ou de sentiment d'insécurité. La notion du quartier a alors toute son importance dans une telle analyse.

### ***b. L'importance du quartier***

Le lien entre l'importance du quartier, son image et le sentiment de sécurité a été mis en avant par Wilson et Kelling. En effet, dans « *Broken window* », Wilson et Kelling (1982) utilisent la métaphore de la fenêtre brisée négligée sans réparation qui facilite ainsi l'encouragement pour en détériorer d'autres. Les auteurs soutiennent que l'inaction devant les désordres urbains et les incivilités envoie le message que le secteur échappe à tout contrôle et par conséquent que la liberté d'agir est ouverte dans cette zone cible. Si les autorités laissent les incivilités perdurer, les habitants y verront le signe d'une perte de contrôle et seront dominés par la peur, ils n'agiront pas tout en évitant ce lieu délabré. Les contrôles sociaux s'affaibliront, ce qui permettra donc aux criminels de prendre possession du territoire cible. C'est ainsi que le cercle vicieux se poursuit car selon Cusson (2010), les incivilités non contrôlées conduisent à l'effondrement des contrôles sociaux informels et préparent le terrain pour une invasion criminelle.

Les graffitis, les débris, les immeubles abandonnés indiquent aux individus que le quartier est vulnérable et que personne ne s'en soucie. C'est en se basant sur cette théorie, que bon nombre de villes dans le monde ont mis en place des programmes de nettoyage et d'amélioration des quartiers dans le but de les protéger de ces dégradations et de ce monopole du désordre qui favorise le sentiment d'insécurité de la population. Selon Ouimet (2009), cette vision implique également les interventions policières qui ont alors inclus dans leur mission l'axe de lutte contre les incivilités (attroupements de jeunes, vente de drogue sur la rue, consommation d'alcool et de drogue en public, graffitis, intimidation, etc.), des actes déviants perçus aujourd'hui comme des sources de criminalité. Ces sources occasionnent au final un sentiment d'abandon et de non appartenance au quartier. Comme l'avait souligné Skogan (1990), l'augmentation en visibilité et en fréquence de ces incivilités inciterait les habitants à perdre confiance dans le voisinage et à désinvestir psychologiquement le quartier. C'est effectivement ce que soulignent également Maurice Cusson et Benoit Dupont (2007) : le sentiment de sécurité se définit subjectivement par l'individu sur la base de

signes environnementaux protecteurs. Si des signes environnementaux démontrent à l'inverse l'absence de protection, l'accumulation d'incivilités, de craintes, alors le cadre du quartier sera la source du sentiment d'insécurité des citoyens.

Toutefois, d'autres auteurs tels que Sampson et Raudenbush ont démontré en 2001 que les incivilités n'ont pas d'effet direct sur les taux de crime. Selon Ouimet (2009), leurs résultats mettraient en effet davantage en avant la variable de la pauvreté qui est en relation avec les incivilités et la criminalité. C'est ainsi que nous pouvons compléter notre analyse sur la théorie de la désorganisation sociale.

### *c. La désorganisation sociale*

Nous pouvons effectivement nous appuyer sur la théorie de la désorganisation sociale de Shaw et Mckay (1942) soulignant donc que la pauvreté, l'hétérogénéité ethnique et la mobilité résidentielle de certains quartiers empêcheraient l'établissement d'un bon niveau de contrôle social formel et informel et faciliteraient alors l'adoption de comportements délinquants et donc de l'émergence de zones criminelles dans le quartier. Dans leur ouvrage « *Juvenile Delinquency and urban areas* » (1942), les deux auteurs relèvent que ces trois critères seraient des facteurs d'influence du crime. La délinquance serait donc la résultante d'un manque d'organisation sociale et d'une incapacité à unir les individus entre eux en développant des contrôles sociaux. La criminalité est donc appréhendée comme la conséquence d'une urbanisation mal contrôlée. Le concept de désorganisation sociale met en avant le fait qu'un quartier soit qualifié de socialement désorganisé lorsque ses mécanismes de contrôle social formel et informel sont faibles ou dysfonctionnent. Le contrôle social formel est exercé par les agents des institutions comme les services sociaux, l'école, la police, etc. Quant au contrôle social informel, il résulte des citoyens, voisins, familles, etc. Selon Sampson (2004), c'est cette cohésion sociale qui renforcerait la notion d'efficacité collective à travers le contrôle social mais aussi la confiance et l'entraide. La participation des citoyens prend alors tout son sens en collaboration avec les interventions déjà existantes des institutions.

C'est pourquoi, il a paru important dans le cadre de cette étude de faire le lien entre les indicateurs clés du secteur tant à travers les données policières que les données sociodémographiques tout en mettant en lien ces éléments avec les perceptions des acteurs clés de ce secteur.

## Chapitre 2. Problématique

Les médias renforcent l'image négative de l'émergence de zones criminelles dans certains quartiers de banlieue paisible et mettent en question les interventions et l'efficacité policière. Les citoyens vivant au quotidien dans ces quartiers expriment leur sentiment d'insécurité. Les problématiques de violences urbaines et d'incivilités émergent dans ces discours d'insécurité. Malgré les interventions des forces de l'ordre dans ces quartiers, les discours persistent. La question se pose de savoir si ces discours se fondent sur une situation d'insécurité réelle ou sur un sentiment d'insécurité.

Il est alors nécessaire de se dégager de ces discours en apportant une clarification des concepts utilisés et un regard sur la réalité de ces problématiques émergentes de plus en plus dans les quartiers de banlieue. Nous constatons que très peu d'études ont apporté un nouveau regard sur les problématiques de « violences urbaines » au coeur des « banlieues » du Québec, à la fois différentes et similaires de la situation en France et aux États-Unis. Selon la théorie de Wilson et Kelling (1982), la perception négative sur un quartier entraîne un processus d'accélération de dégradation et de délaissement de la part de la population, laissant donc place à l'émergence de la criminalité. Si la perception est justifiée par une réelle présence de criminalité, il est donc nécessaire de mettre en place des interventions mais si la perception est faussée, il serait donc pertinent de favoriser le rôle de communication auprès de la population. C'est pourquoi nous pouvons nous poser la question à savoir comment intervenir face aux problématiques émergentes de criminalité dans les quartiers de certaines banlieues du Québec. Nous prendrons donc l'exemple d'un quartier de Laval qui fait face à un discours de sentiment d'insécurité face à des problématiques criminelles.

Le but de notre recherche consiste à établir s'il y a un problème réel de désordre urbain et de violence ou s'il s'agit de sentiment d'insécurité lié aux perceptions des citoyens et des acteurs de terrain. Il s'agit alors de comprendre si les axes prioritaires pouvant répondre à ces problématiques délinquantes et criminelles émergentes en banlieue québécoise nous orientent vers la nécessité d'un renforcement d'interventions si la problématique de désordres urbains est réelle ou vers une stratégie communicative auprès de la population si le cœur de la problématique consiste un sentiment d'insécurité.

C'est pour répondre à cette question que le présent mémoire fut réalisé. Cette recherche vise à souligner ces axes pour améliorer les résolutions de problèmes criminels en examinant les rapports entre la perception d'acteurs de terrain et les indicateurs policiers sur les problématiques d'un quartier ciblé à Laval. Il s'agit principalement d'apporter un nouveau regard sur les résolutions de problèmes de criminalité dans les banlieues et d'approfondir une réflexion sur les interventions potentielles dans des zones dites « sensibles ». Le but de cette recherche est d'analyser la vision de professionnels de terrain tant sur la situation « réelle » d'un quartier que sur leur perception du lien avec la population.

## Chapitre 3. Méthodologie

Notre recherche cible précisément un exemple de quartier qui est le secteur de patrouille 32 du quartier Chomedey de Laval sur une période ciblée concernant 2010/2011. Notre cadre théorique est l'écologie criminelle soit l'écologie humaine et l'écologie sociale dans une approche de modèle multifactoriel. En effet, afin de réaliser ce projet de recherche, nous adopterons une démarche méthodologique mixte. Au vu de notre objectif de recherche, il est donc nécessaire d'avoir une approche mixte incluant de multiples facettes d'analyse. Il s'agit en premier lieu de dresser un panorama de la situation urbaine de ce quartier et d'en analyser son portrait de criminalité qui permettra de cibler davantage les interventions adéquates pour lutter contre la délinquance et instaurer à nouveau un sentiment de sécurité. Pour cela, la méthode quantitative sera nécessaire afin de poser un diagnostic statistique de la situation et de retirer les faits de criminalité avérés au travers des données policières. Ce secteur est-il plus criminalisé que les autres ? Par la suite, la méthode qualitative servira d'appoint à notre analyse. Cette analyse qualitative permettra de comparer le ressenti des professionnels du terrain aux statistiques officielles du quartier. Les entrevues, d'une durée d'une à trois heures et enregistrées sur support audio puis retranscrites, ont ciblé dix acteurs de terrain du quartier. L'analyse permettra de soulever les axes prioritaires pour améliorer la résolution des problématiques criminelles de ce quartier.

Notre approche méthodologique est ainsi mixte, chacun des objectifs possédant sa propre méthodologie.

### **3.1 Approche quantitative**

***Objectif 1 : Dresser un portrait quantitatif de la situation du quartier au travers des indicateurs officiels de la police.***

Il s'agit de poser un diagnostic des problématiques criminelles majeures du quartier ciblé et de les comparer à l'ensemble du territoire Lavallois afin de déterminer si le PDQ 3 est ou non plus criminalisé que les autres quartiers. Nos sources des données sont les statistiques policières du quartier. Les données proviennent tant des statistiques officielles du Module d'Informations Policières (MIP) de 2006-2010 (pour cibler la période de cette recherche), que celles du tableau de bord du service de police et des données transmises directement par le service de police de Laval ainsi que des rapports d'activités et des projets du service provenant du site internet. A cela s'ajoute les données de recensement comme le statut socio-économique et autres caractéristiques de la population du quartier qui nous permettront de faire la correspondance entre indicateurs officiels de la période ciblée et les perceptions des professionnels interviewés. Les données ciblées concernent bien la situation temporelle ciblée dans cette recherche, à savoir la situation des quartiers de Laval en 2010/2011, date du début de la recherche. Il s'agit d'une présentation descriptive de la situation pour informer des tendances de criminalité du quartier en question. Nous mettrons ensuite notre analyse en lien avec les données de recensement de la population de ce quartier pour observer la présence ou non de facteurs explicatifs de la situation de criminalité si elle est réelle.

### **3.2 Approche qualitative**

***Objectif 2 : Dresser un portrait qualitatif de la perception d'informateurs clés sur ce quartier tant sur les problématiques que sur le ressenti des citoyens.***

Notre seconde étape de stratégie analytique repose sur l'analyse des entrevues lors de mon intervention sur le secteur. Nos sources de données ici sont des entrevues



anonymes qui ont été réalisées auprès de dix professionnels dont cinq policiers (un lieutenant, deux agents d'intervention communautaire, un policier de quartier et un policier), une conseillère municipale, un travailleur de rue, une intervenante sociale et deux représentants de la Conférence Régionale des Elus de Laval (CRE).

Les entretiens ont eu lieu entre mars et mai 2011, sur des données de situation de Laval de 2010/2011. Les entrevues ont duré entre une à trois heures et ont été enregistrées sur support audio puis retranscrites de façon anonyme selon les secteurs professionnels du répondant. Il s'agissait lors de ces entrevues d'avoir une vision globale du secteur, tant de l'ambiance que de la dynamique de projets et de partenaires. Il s'agit ici de souligner les perceptions des acteurs de terrain sur la situation et les tendances d'évolution du quartier ciblé et d'en dégager ensuite leur recommandation d'interventions sur des sujets cibles. En effet, nous ciblerons en premier lieu à savoir les perceptions des informateurs sur les caractéristiques du quartier, le profil du quartier en ciblant à la fois les crimes perçus comme les plus fréquents, les crimes perçus comme les plus graves et les crimes perçus comme les plus préoccupants pour la sécurité du quartier. De là, nous pousserons notre questionnement sur des réflexions d'actions de la part de ces informateurs. Dans cette partie, il sera également question d'approfondir notre réflexion sur les interactions entre les indicateurs statistiques et l'analyse des professionnels sur les ressentis de la population.

Il s'agit dans cette recherche de mettre en corrélation la vision de professionnels d'un quartier ciblé sur leur analyse des problématiques criminelles du secteur mais aussi de leur perception concernant le lien avec la population et le ressenti des citoyens. Cette analyse a pour but de se positionner dans un cadre de référence de divers professionnels pour apporter un nouveau regard sur les interventions policières et les programmes existants. Le fait de cibler l'analyse des professionnels et non directement de la population avait pour but d'approfondir le regard de ces acteurs qui œuvrent au quotidien pour le bien-être collectif des citoyens. Il était donc primordial d'avoir une grille d'analyse de divers corps de métier.

Malheureusement, au cours de la recherche, l'étude a eu certaines limites qui se répercutent également sur l'analyse des résultats. La sélection initiale des

professionnels interviewés ouvrait de multiples domaines dont la police, le social, le politique, l'école, le communautaire, le commerce et l'habitat. Malheureusement, faisant face au refus de certains professionnels du domaine habitat et commerçant, et ayant eu impossibilité concernant l'école, il est important de préciser le cadre particulier de la recherche qui se base donc uniquement sur des perceptions de professionnels ayant un cadre de référence spécifique : soit la police, le social et la dimension politique. Toutefois, concernant la police, il était important de cibler tant des agents de terrain que des agents ayant une approche communautaire. Ainsi, les deux agents d'intervention communautaire ont une approche plus mixte, intervenant également dans le milieu scolaire, ils ont une polyvalence dans leur intervention, tant préventive que sociale. Ces éléments sont à prendre en considération dans l'analyse de cette recherche et des difficultés d'élargir l'échantillon comme initialement prévu.

Les entretiens ont suivi un fil conducteur de grille d'entrevue connu uniquement par l'étudiante chercheur. Ces entrevues étaient semi-dirigées et ouvraient à des discussions plus larges avec les professionnels. Elles étaient cadrées cependant en deux parties : la première concernait les questions sur les caractéristiques du quartier, allant de la simple perception du quartier et de son environnement à la vision du professionnel sur les problématiques et le ressenti des citoyens. Quant à la seconde partie des entretiens, elle ciblait davantage les réflexions d'intervention, tant au niveau de l'évaluation personnelle des professionnels de l'existant que de leurs propositions. Il s'agira donc à travers les analyses des verbatims de faire le lien entre ces perceptions et les indicateurs officiels de la situation du quartier en question.

Au vu des difficultés d'élargir l'échantillon et de la conscience du cadre restreint que cela apporterait à la recherche, il est apparu important de compléter cette recherche par le biais d'observations directes sur le terrain en tant qu'étudiante chercheur, tant lors d'une patrouille avec un policier le soir que par des observations directes dans le quartier et des discussions non structurées avec des habitants.

### **3.3 Grille de recommandations**

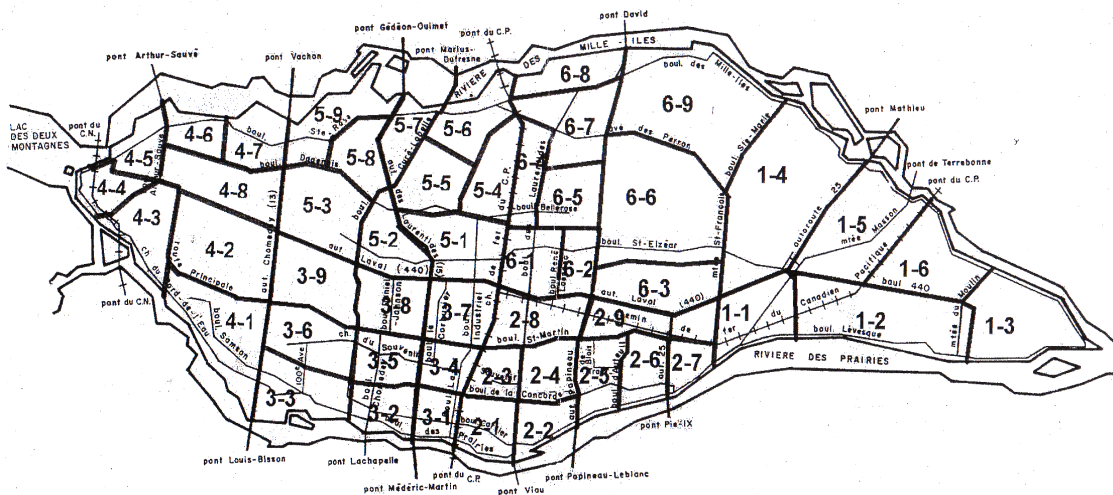
*Objectif 3 : Proposer une grille de recommandations de résolutions de problèmes.*

L'un des axes de cette recherche étant d'apporter un nouveau regard d'opérationnalisation de résolution des problèmes criminels, notre dernière étape de stratégie analytique repose donc sur la proposition de recommandations. Nos sources de données sont diversifiées, tant en se basant sur des rapports que sur les recommandations des acteurs clés ou sur des actions existantes au niveau international et adaptable à la situation de Laval. Il s'agit donc de faire en premier lieu une synthèse des rapports en dégagant une grille conceptuelle. Afin d'étudier les mesures des phénomènes, le cadre théorique de la matrice de Haddon (1970) est nécessaire dans notre projet. Créée par Haddon, cette matrice servait à la base pour l'épidémiologie des accidents et fût par la suite développée et adaptée en criminologie. Cette matrice peut effectivement être facilement adaptée suivant la situation et le thème, incluant même une approche écologique et environnementale dans son analyse. Le but de cette matrice est d'identifier des facteurs de risques et de proposer des programmes d'action pour l'avenir suivant la problématique ciblée. Cela permet ainsi de prévenir la gravité ou même de prévenir la commission du fait lui-même. Elle consiste en un tableau avec quatre colonnes et trois rangées que nous présenterons dans notre discussion. Toutefois, la matrice permet suivant une problématique clairement définie de cibler les interventions adéquates. Il s'agira ici de savoir quelles interventions seraient les plus pertinentes à mettre en place pour lutter contre les incivilités, les désordres urbains et les violences des banlieues, et plus particulièrement de Laval. La matrice de Haddon développe une approche multi-temporelle essentielle dans la mise en place de programmes d'interventions : avant/pendant/après. Il s'agira donc de cibler les actions pouvant être mises en place avant l'éclatement de toutes violences dans ces zones sensibles, puis pendant les éclatements de violences comment réagir au plus rapide et efficace et après la fin comment remettre l'ordre et prévenir de nouveaux éclatements d'incivilités.

## Chapitre 4. Résultats

### 4. 1. Portrait quantitatif de Laval et du quartier ciblé au travers des indicateurs officiels

Figure 2 *CARTOGRAPHIE DE LAVAL ET DE SES POSTES DE QUARTIERS*



### ***4.1.1. Laval et ses six quartiers***

La ville de Laval a vu sa croissance démographique prendre une grande ampleur, particulièrement depuis 2011 où elle a atteint le seuil des 408 600 habitants, soit une augmentation de 7 % en cinq ans. Selon les données de recensement, elle est la troisième ville de la province de Québec et la 13<sup>ème</sup> au pays pour ce qui est de la taille de la population. Sa particularité réside également au travers de sa diversité culturelle puisque Laval se compose de 40 communautés culturelles différentes. L'un des éléments phares également de ces mouvements réside dans son développement urbain. L'arrivée du métro mettant en connexion Laval à Montréal a accentué un regain d'urbanisation. Depuis 2001, le nombre de résidents Lavallois a augmenté de 14 %.

De cette augmentation, Laval subit également une modification de sa dynamique et de sa sécurité. Selon les rapports annuels de la police de Laval, le niveau de la criminalité en termes d'infractions au code criminel entre 2006 et 2011 varie entre 18 268 infractions en 2006 à 16 666 en 2009 et 17 148 infractions en 2011, soit une baisse totale de 1,06%. La criminalité sur le territoire Lavallois est principalement constituée de crimes contre la propriété : en 2011 les deux tiers des crimes perpétrés sur le territoire étaient des infractions contre la propriété : 11 132 crimes contre la propriété contre 4001 infractions contre la personne. Toutefois, il est important de souligner que la catégorie regroupant les crimes contre la personne a connu la plus importante hausse en 2011 et a augmenté de 11 %, soit la plus grande hausse au cours des cinq dernières années. Inversement, Laval a enregistré cette même année une baisse de 4 % concernant les infractions contre les propriétés.

Laval se compose en six quartiers, appelés aussi PDQ (postes de quartiers) pour la police. Notre recherche se base principalement sur le quartier nommé PDQ 3 qui présente le secteur Chomedey. Il nous paraît important afin de présenter ce secteur d'en comparer les particularités avec les autres quartiers composant la ville de Laval. Pour ce faire, nous nous basons sur les indicateurs officiels du service de

police de Laval sur des données de 2010/2011 ainsi que sur ses rapports sur les profils des quartiers de la Ville.

***a. Analyse sociodémographique du territoire : comparatif des quartiers (PDQ)***

- *Caractéristiques de la population*

Concernant le nombre de résidents, le PDQ 2 est le quartier le plus peuplé regroupant 25% de la population. C'est le secteur le plus petit en superficie mais le plus peuplé. Le PDQ 3 vient en seconde place du quartier le plus peuplé avec 22% de la population totale de Laval. Ce sont les deux quartiers regroupant le plus de population sur une superficie assez petite. Viennent ensuite les PDQ 5 (16% de la population), PDQ 6 (16%), PDQ 4 (14%) et PDQ 1 (8%).

Concernant la caractéristique sociodémographique familiale et plus particulièrement du pourcentage de familles monoparentales représentées dans chaque quartier, il est à noter que le PDQ 2 représente la plus forte concentration avec 19%, suivi par le PDQ 1 avec 17% et le PDQ 3 avec 15%. Les quartiers PDQ 4, 5 et 6 sont relativement similaire aux alentours de 13% chacun.

Au niveau de la diversité de la population dans chaque quartier, il est à noter une dimension multi-ethnique selon les secteurs. En effet, le PDQ 3 est en première position concernant la concentration de communautés ethniques avec 31% de population immigrante et environ 14% de personnes issues d'une minorité visible. Le PDQ 2 est quant à lui en seconde position avec 14% d'immigrants et 8% de personnes issues d'une minorité visible. Nous y constatons toutefois un grand intervalle de différence de concentration entre ces deux quartiers. La dimension multi-ethnique concernant le PDQ 3 concerne particulièrement les communautés grecques, arméniennes, juives, portugaises et arabes alors que dans les autres quartiers les communautés italiennes, haïtiennes, noires, libanaises, allemandes et hongroises se concentrent davantage. Le PDQ 5 est le quartier qui concentre le moins

de population ethnique avec seulement 8% d'immigrants et 6% de personnes issues d'une minorité visible, une grande différence de concentration par rapport au PDQ 3.

- *Situation économique des quartiers*

Au-delà du profil des familles du territoire Lavallois, il paraît aussi important d'observer la situation économique des familles du territoire. Concernant le nombre de familles vivant sous le seuil de faible revenu, il est à noter que le secteur PDQ 3 concentre une grande partie à hauteur de 25% en étant au premier rang sur l'ensemble du territoire, suivi du PDQ 2 avec 19% et le PDQ 1 avec 16%. Les trois autres secteurs sont encore assez similaires en dessous de 10%. Il est à noter dans cette analyse que même si le PDQ 3 se trouve en troisième place de concentration de familles monoparentales, il est surtout en première place de concentration de familles avec une situation économique très faible.

De plus, le PDQ 3 est le quartier concentrant la plus grande proportion de population au chômage avec 8% de chômeurs contre 4% pour le PDQ 5 qui est le plus faible sur le territoire de Laval. Le PDQ 1 et 2 suivent le secteur 3 avec une moyenne de 6% de chômeurs.

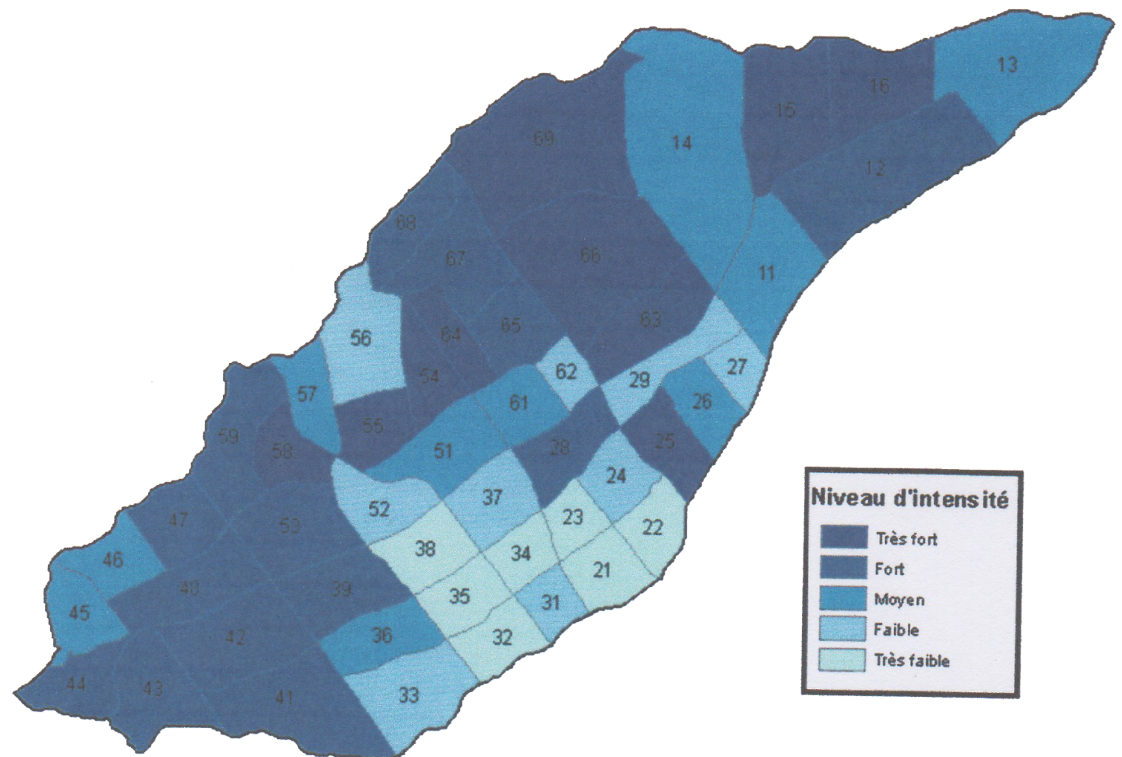
Ces éléments sont aussi importants à relier avec la situation de ménages locataires de ces secteurs. En effet, Le PDQ 3 est au premier rang pour sa proportion de ménages consacrant plus de 30% de leurs revenus au logement (39%), suivi du PDQ 1 (38%) et PDQ 4 (33%). Alors que c'est le PDQ 2 qui concentre en priorité le plus grand nombre de locataire dans le quartier avec 48% contre 44% pour le PDQ 3. Le PDQ 2 est le quartier ayant le plus grand parc résidentiel du territoire de Laval avec 27% de logements dont 7% d'immeubles de 5 étages et plus. Il est ensuite suivi en second rang par le PDQ 3 avec 23% du parc résidentiel du territoire dont 17% d'immeubles de 5 étages et plus. Cette configuration de parc résidentiel souligne un cadre d'urbanisation plus précaire que sur d'autres secteurs comme par exemple le quartier PDQ 5 avec 15% du parc résidentiel et seulement 2% d'immeubles de 5

étages et plus. Sa configuration montre un quartier ayant une situation économique des plus favorables sur le territoire Lavallois, en étant toutefois le troisième quartier le plus peuplé. La population du PDQ 5 est alors en situation positive, dans un cadre urbain des plus favorables permettant facilement l'accès à la propriété pour ses résidents, ce qui n'est pas le cas pour le PDQ 2 et encore moins pour le PDQ 3.

Concernant le contrôle social informel, l'analyse sociodémographique permet d'analyser également l'indice du contrôle social informel exercé par les habitants de Laval sur leur quartier. Le concept de désorganisation sociale met en avant le fait qu'un quartier soit qualifié de socialement désorganisé lorsque ses mécanismes de contrôle social formel et informel sont faibles ou dysfonctionnent. Lorsqu'il y a un dysfonctionnement, les citoyens ont tendance à moins participer à la vie locale du quartier, à se préoccuper de leur environnement et des voisins. Selon cette théorie, un faible contrôle social formel et informel favorise l'émergence des désordres et des incivilités, engendrant un sentiment d'insécurité également. C'est dans l'optique d'une telle analyse que le service de police de Laval a développé un indicateur de contrôle social propre au territoire. Cet indice se base sur les indicateurs de mesures tels que la proportion de locataires, la mobilité résidentielle, la proportion de familles monoparentales, la pourcentage de familles sous le seuil de faible revenu, la proportion de ménages consacrant 30% ou plus de leur revenu au logement, le pourcentage d'immigrants récents et la proportion d'immeubles de 5 étages et plus dans le secteur ciblé. Selon le rapport de police de Laval, le contrôle social informel exercé par les citoyens du PDQ 3 est le plus faible de Laval. Les secteurs 35, 32 et 38 affichent les plus faibles indices de la Ville.



**Figure 3 CARTE INDICE DE CONTROLE SOCIAL INFORMEL SUR LE TERRITOIRE DE LAVAL. (POLICE DE LAVAL)**



Concernant plus particulièrement le secteur 32 de Chomedey, la situation géographique de ce secteur est importante à souligner. Le PDQ 3 est délimité au nord par l'autoroute 440 et le boulevard Dagenais, au sud par la rivière des Prairies, à l'est par l'autoroute 15 et le chemin de fer ainsi qu'à l'ouest par l'autoroute 13. Les quartiers adjacents sont Pau-Viau et Laval des Rapides (PDQ 2) à l'est ; Laval Ouest (PDQ 4) à l'ouest et Sainte Rose du Nord et Fabreville (PDQ 5) au nord. Huit secteurs couvrent ce quartier sur une superficie totale de 35,4 km<sup>2</sup>, ce qui en fait le plus petit quartier après le PDQ 2 et pourtant les deux quartiers les plus défavorisés économiques et les plus sensibles. Ce rapprochement n'est pas anodin dans la structuration et la fluctuation des phénomènes de délinquance qui surviennent dans cette zone géographique.

Stimulée par une reprise du développement résidentiel, la population de Chomedey a connu un regain de croissance début des années 2000. Malgré sa faible superficie, ce quartier est le second secteur le plus peuplé de Laval avec 22,1 % de la population en 2001 soit environ 90 000 habitants. C'est un secteur regroupant davantage de critères de résidents les plus fragilisés : au premier rang de familles vivant sous le seuil de faible revenu (24,8%) et au premier rang de chômage (8%). En effet, la population de Chomedey est une des plus âgées à Laval et son vieillissement s'est poursuivi depuis 2001 abordant aujourd'hui le premier rang de personnes seules âgées de plus de 65 ans (28,9%). A cela, Chomedey a également renforcé son caractère de quartier le plus multiculturel de Laval, se situant au premier rang d'accueil d'immigrants (31%) et au premier rang de gens issus d'une minorité visible (14%).

La diversité caractérise également le paysage résidentiel de Chomedey et présente la particularité d'une légère majorité de propriétaire (environ 50%) mais également une proportion de maisons unifamiliales d'environ 40 % des logements dont près de la moitié sont situés dans des immeubles en hauteur. Ce secteur représente le deuxième plus grand parc résidentiel de logement après le PDQ 2. Au niveau urbanistique, Chomedey présente la particularité d'avoir autant de construction

de maisons, que d'appartements et de blocs d'appartements, dans le secteur 32 plus particulièrement. Dans une des rues ciblées par la police comme l'une plus sensibles, on constate effectivement un côté de la rue des maisons individuelles et de l'autre côté de la rue des blocs d'appartements ciblés pour la présence de trafics et de dégradation.

La composition des ménages et des familles reflète cette structure résidentielle particulière avec seulement 68 % des ménages de type familial et 16 % des familles monoparentales (3<sup>ème</sup> rang). Dans l'ensemble, ces caractéristiques socio-économiques situent le secteur de Chomedey parmi les quartiers les plus défavorisés de Laval avec 39 % de ménages locataires consacrant 30 % ou plus de leur revenu à leur loyer, avec également 8 % de chômeurs et 67 % de la population de 20 ans et plus ayant atteint au moins le niveau du diplôme secondaire, soit le plus faible niveau de scolarité de Laval.

Ces données décrivent une certaine accumulation de caractéristiques propices à l'émergence de désordres et de criminalité largement supérieure à la plupart des autres PDQ.

*b. Criminalité sur le territoire de Laval*

- *Caractéristiques des suspects*

*Table 3 Caractéristiques des suspects*

	<b>Moyenne d'âge des délinquants</b>	<b>Taux de délinquance générale (adulte et jeune)  Pour 1000 résidents</b>	<b>Taux de délinquance juvénile (pour 1000 jeunes)</b>	<b>Provenance délinquance : résident local du quartier</b>
<b>PDQ 1</b>	<i>30</i>	<i>10</i>	<i>25,9</i>	<i>52%</i>
<b>PDQ 2</b>	<i>28</i>	<i>13,6</i>	<i>47,2</i>	<i>48%</i>
<b>PDQ 3</b>	<i>29</i>	<i>12,7</i>	<i>37,4</i>	<i>40%</i>
<b>PDQ 4</b>	<i>28</i>	<i>8,9</i>	<i>31,9</i>	<i>50%</i>
<b>PDQ 5</b>	<i>28</i>	<i>8,8</i>	<i>27,4</i>	<i>53%</i>
<b>PDQ 6</b>	<i>28</i>	<i>8,4</i>	<i>28</i>	<i>56%</i>

Le PDQ 2 est le quartier ayant le plus fort taux de délinquance, que ce soit la délinquance générale ou juvénile. Il concentre également une délinquance majoritairement extérieure du quartier même avec un taux de 52% de suspects ne résidant pas dans le quartier. Toutefois, c'est le PDQ 3 qui concentre davantage de suspects provenant de l'extérieur du quartier avec 60% des suspects ne résidant pas au quartier.

Il est également en seconde position de la criminalité avec un taux de délinquance assez élevé de délinquance générale (12,7 pour 1000 résidents) et de délinquance juvénile (37,4).

Quant à l'âge moyen des délinquants, il est assez similaire sur l'ensemble du territoire Lavallois pour se fixer sur 28,5 ans. Il faut aussi noter que le PDQ 2 et PDQ 3 sont les deux quartiers concentrant la plus grande proportion de jeunes adultes âgés entre 20/34 ans. Le PDQ 2 est le premier quartier avec 20% et le PDQ 3 le second avec 19,7%.

- *Statistiques de la criminalité : comparatif des PDQ*

**Table 4 Comparatif des PDQ sur les infractions (données de 2010 du service de police de Laval)**

<b>Infractions</b>	<b>PDQ 1</b>	<b>PDQ 2</b>	<b>PDQ 3</b>	<b>PDQ 4</b>	<b>PDQ 5</b>	<b>PDQ 6</b>
<b>Infractions criminelles</b>	6%	30%	32%	10%	12%	10%
<b>Infractions contre la personne</b>	7%	33%	26%	11%	12%	11%
<b>Infraction contre la propriété</b>	6%	29%	33%	11%	11%	10%
<b>Stupéfiants</b>	5%	32%	25%	9%	18%	11%

Il est aussi à noter au niveau des stupéfiants, une augmentation en 2011 sur le secteur PDQ 3 de 24%, alors que le PDQ 2 a connu une baisse de 3% pour la même période.

Le PDQ 3 est le second quartier le plus criminalisé de la ville, après le PDQ 2. Il présente le second plus fort taux de délinquance de la ville, situant son taux de délinquance total (adulte et juvénile) à 13 délinquants pour 1000 résidents alors que le taux de délinquance juvénile est de 38. L'âge moyen des délinquants du quartier est de 29 ans.

Sa localisation géographique est un aspect à considérer dans ces phénomènes de délinquance du quartier Chomedey. En effet, les secteurs les plus problématiques sont regroupés au sud de l'autoroute 440 et à l'est du boulevard Curé-Labelle. Combinés aux secteurs les plus criminalisés du PDQ 2, ils forment la zone la plus sensible de Laval. Bien que la criminalité de ces deux secteurs soit la moins locale de la ville puisque 60 % des suspects commettant un crime ne sont pas du quartier, les services de police remarquent que cette délinquance serait due à l'urbanisation dont l'arrivée du métro en provenance de la grande ville de Montréal, à la jonction des grands boulevards se concentrant sur cette zone dont Chomedey fait partie mais également la concentration d'attrait récréatifs et de la zone commerciale décuplant les opportunités criminelles et plus particulièrement la dominance des infractions contre la propriété.

En effet, selon le rapport de police de quartier du PDQ 3, même si la criminalité a baissé sur le secteur 37, elle aurait parallèlement augmenté sur d'autres secteurs de Chomedey qui représente la plus grande hausse de crime contre la personne. Concernant le secteur 32, les infractions contre la personne sont les plus importantes et comptabilisent 22 % du volume de la criminalité. Les voies de faits et les vols qualifiés représentent également un fort taux par rapport aux autres secteurs puisqu'ils comptent pour 17 % de concentration.

Au vu de l'émergence d'une urbanisation de ce secteur et d'une grande fluctuation des résidents et travailleurs entre ce secteur et la grande Ville de Montréal, les infractions les plus visibles apparaissent alors les plus préoccupantes. Les rapports officiels et publics de la police de Laval de 2010 et de 2011 soulignent ces éléments. En effet, le service de police de Laval et plus particulièrement du quartier de Chomedey ont orienté dès 2010 l'un de leurs axes d'interventions en ciblant les phénomènes les plus importants sur le

territoire de Laval. L'objectif est alors d'agir sur les phénomènes affectant et préoccupant les citoyens. Trois thématiques en l'occurrence sont ciblées dans l'approche stratégique publique de la police de Laval (source : site internet du service de police de Laval) :

- La sécurité routière
- Le sentiment de sécurité
- La lutte contre les désordres urbains

Afin de répondre aux derniers axes, la police a mis en avant un plan de lutte contre le sentiment d'insécurité et de lutte contre les désordres urbains. Il est à noter que dans leur rapport public sur leur site internet, la police de Laval précise que la lutte contre les désordres urbains cible les crimes reliés aux stupéfiants, à la prostitution et à la violence des jeunes. Ces trois problèmes majeurs sur le secteur 32 présentent une visibilité de la criminalité renforçant le sentiment d'insécurité de la population. La question est donc de préciser si la problématique réside davantage dans l'insécurité même du secteur ou dans le sentiment d'insécurité des citoyens face à des crimes visibles.

Concernant la prostitution, le PDQ 3 est le quartier concentrant la majorité des infractions avec 53% des infractions pour 2010 par rapport à l'ensemble du territoire de Laval (8 faits sur ce quartier contre 15 pour l'ensemble du territoire).

En 2010, le PDQ 2 et PDQ 3 sont les deux quartiers les plus touchés par les problématiques reliées aux stupéfiants. En effet, concernant les infractions relatives aux stupéfiants, le PDQ 2 regroupe 32% des infractions de Laval et le PDQ 3 regroupe 25% des infractions de Laval.

A cela s'ajoute la dimension des crackhouses qui attirent un flux constant d'individus indésirables pour le voisinage, tels que les toxicomanes, prostituées et membres de gang de rue selon les analyses policières. Ces crackhouses sont situés surtout dans le secteur 32, le quartier le plus pauvre de la ville où une famille sur 3 vit sous le seuil du faible revenu et regroupant une grande concentration d'immeubles à logements, lieux propices à la tenue des crackhouses et des dégradations environnantes. Ce phénomène visible apporte davantage de plaintes liées au sentiment d'insécurité de la part de voisins. La



négligence également de ces lieux renforce l'image de dégradation et de sentiment d'abandon de l'environnement, facteur principal du sentiment d'insécurité. Toutefois, il ne serait pas objectif de stipuler uniquement ce phénomène en cause du sentiment d'insécurité. Le lien entre la consommation de drogues et la criminalité a été bien relevé par les services de police et les recherches. Le Centre de Renseignement Policier du Québec a permis de dénombrer entre 5 à 25 rapports d'évènements criminels reliant des crackhouses à des infractions criminelles. Concernant plus particulièrement le territoire de Laval, des adresses de crackhouses sont ciblées et reconnues par les services de police, adresses majoritairement concentrées dans des appartements des secteurs les plus pauvres de la ville, dont le secteur de Chomedey. En effet, la grande majorité des informations reçues concernant la drogue étaient reliées à des adresses du PDQ 3 (46%) et PDQ 2 (35%). Dans son rapport officiel public de 2011 sur leur site internet, la police de Laval confirmait la saisie record en une opération ciblée de 100 000 comprimés de drogues de synthèses. Cette consommation ne va pas s'en relation à d'autres problématiques sous-jacentes telles que la prostitution et la pauvreté. D'où le fait que la prostitution soit le second point prioritaire des interventions policières de Laval. En 2011, toujours dans son rapport officiel public, la police confirmait 70 arrestations en lien aux stupéfiants et prostitution. 25 % des infractions commises dans le secteur de Chomedey surviennent sur la voie publique, renforçant alors la visibilité des phénomènes criminels sur ce secteur et générant un sentiment d'insécurité grandissant par des habitants harcelés par d'éventuels clients : peur, insécurité, face aux enfants surtout sont relevés lors de nos entretiens avec les professionnels de terrain.

De ces constats, s'ajoute le bilan du PDQ 3 de novembre 2010, concernant leur réflexion sur la nécessité ou non de mettre en place un plan de « *rehaussement du sentiment de sécurité* » en se basant sur les données du 911 du secteur 32, de juin 2010.

*Table 5 Données du Service de police de Laval (données 911, juin 2010)*

	Incidents (appels citoyens)	Initiative (patrouille)	Intervention (total)
2009	380	89	469
2010	366	103	469
Évolution 2009 vs 2010	-3.7%	+15.8%	Stable

Le bilan de novembre 2010 concernant le PDQ 3 démontre une problématique d'implication des commerçants du secteur ainsi que de la population malgré une démarche de proximité réalisée et relancée par l'Agent d'Intervention Communautaire du service de police en poste au début de ce projet. Toutefois, la baisse de 3,7 % des citoyens renvoie à la question de sentiment d'insécurité et de confiance envers l'institution policière et de son intervention : cette baisse serait-elle le signe de perte de confiance du public envers l'une des autorités garante de la sécurité civile ?

Dans la stratégie de la police de Laval, des termes de criminalité ont été employés : violences urbaines, incivilités, désordres urbains : il est important de souligner cette distinction à travers l'exemple de l'échelle Bui-Trong, créée par la commissaire de police aux Renseignements Généraux en 1990 qui a ainsi mis en avant le terme de « violences urbaines », que nous avons présenté dans notre recension des écrits. Cette échelle comporte huit degrés classifiant les risques des violences urbaines. En mettant en lien cette typologie avec le portrait que nous venons de dresser sur Laval et plus particulièrement sur le secteur Chomedey, cible de la problématique d'émergence de phénomènes criminels, nous pourrions affirmer que ce terme ne peut être utilisé dans le contexte Lavallois en question dans cette

étude. Il apparaît alors plus opportun de mettre en avant la notion « d'incivilités » et de « désordres urbains ». C'est ce que nous constatons dans les nouvelles orientations spécifiques de 2012 du service de police de Laval qui a mis en avant la notion de désordres urbains et d'incivilités remplaçant ainsi la notion de violences urbaines.

En référence avec notre recension des écrits, le concept « d'incivilités » désigne principalement des actes déviants et visibles apportant craintes et nuisances au quotidien des citoyens, tels que le vandalisme, les intimidations des passants, la consommation ou le trafic visible de la drogue, la prostitution, etc. Ce phénomène intègre davantage la problématique ciblée dans le secteur Chomedey et dans cette recherche.

Toujours en référence à notre recension des écrits sur les critères caractérisant les zones criminelles, et plus particulièrement sur le tableau de Maurice Cusson (1989), nous pouvons relier certains indicateurs à la situation de Laval en question. En effet, selon le rapport de police de Laval, au niveau sociogéographique, trois secteurs du PDQ 3 (35, 32 et 38) présentent les trois plus faibles indices de contrôle social informel de la ville. On retrouve dans les secteurs problématiques un ensemble de caractéristiques favorables à l'émergence de criminalité et de désordre urbain dont :

- de fortes proportions de jeunes adultes entre 20 et 34 ans
- de fortes proportions de personnes âgées
- de fortes proportions de familles monoparentales et de ménages locataires
- une forte mobilité résidentielle
- une situation économique très précaire
- de fortes proportions d'immigrants et de minorités visibles.

C'est suite à ce constat qu'il est maintenant intéressant dans le cadre de cette recherche de développer la comparaison de ces indicateurs officiels de la police aux perceptions des acteurs clés du secteur de Chomedey.

## **4.2 Dresser un portrait qualitatif de la perception d'informateurs clés sur ce quartier**

Dans le cadre de notre recherche, l'approche mixte de notre analyse est essentielle afin de comparer les indicateurs officiels de la police aux éléments perçus par les acteurs de terrain du secteur. Pour ce faire, des professionnels de terrain nous ont apporté leur vision tant de Laval que de la situation de Chomedey. Pour compléter au mieux cette analyse, il est important d'élargir les perceptions des dix acteurs provenant de dimensions partenariales existantes sur le secteur, soit en ciblant la vision du social (un travailleur de rue et une intervenante sociale), de la police (un lieutenant, deux agents d'intervention communautaire, un policier de quartier et un policier), de la municipalité (une conseillère municipale) et de la Conférence Régionale des Elus de Laval (deux intervenants).

### ***4.2.1 Vision de Laval et de ses quartiers***

Concernant la vision sur Laval, la perception est assez similaire entre les différents acteurs. Laval est considérée comme une banlieue, proche de Montréal, « *mi-rurale et mi-urbaine* », selon les secteurs, nous dit un des acteurs de terrain. Elle est également considérée par l'un des acteurs comme une « *ville dortoir* », c'est-à-dire une ville avec un marché de travail réduit dont le principal but est de regrouper des logements. Selon cette perception, le professionnel interviewé précise que Laval permettrait principalement « *l'accès à des logements moins coûteux que Montréal* » mais dont la « *plupart des résidents soit sont au chômage, soit travaillent principalement à Montréal* ». C'est pourquoi, cette situation ouvre à une migration entre cette Ville dortoir et le bassin d'emploi représenté par Montréal selon la vision de ces acteurs de terrain. Nous pouvons en effet souligner la proportion de la population migrante qui serait venue résider à Laval, et nous pouvons en noter une variable entre 15 à 19% selon les secteurs de la Ville.

Un autre acteur interviewé considère Laval comme « *une banlieue par rapport à Montréal, (...) ce qui signifie qu'elle apporte tous les avantages de Montréal, de la grande ville proche mais sans les inconvénients, (...) c'est un cadre positif et proche.* » Toutefois, selon un autre professionnel interviewé, la particularité de Laval est ne pas « *avoir de centre-ville, (...) c'est ce qui fait qu'il y a perte d'une certaine dynamique et que cela concentre sur la périphérie les opportunités et les difficultés de délinquance. (...) on trouve la délinquance surtout en périphérie de Laval* ».

Lorsque la notion de tranquillité publique fut abordée lors des entretiens, les acteurs de terrain ont perçu de manière unanime le secteur de Chomedey comme « *l'un des secteurs les plus problématiques avec le PDQ 2* ». Le secteur de Chomedey est, selon eux, le secteur « *le plus défavorisé* », globalisant une précarité plus accrue par rapport à d'autres quartiers plus résidentiels. Les acteurs de terrain, de toute provenance que ce soit, soulignent une pauvreté concentrée dans ce secteur avec une population plus fragilisée telles que « *les personnes âgées et les immigrants* ». Cette dimension multi-ethnique a été fortement soulignée par les acteurs de terrain relevant l'arrivée de beaucoup d'immigration dans ce secteur reliées selon eux à des origines « *grecques* » ; « *haïtienne* », « *arabe* », « *afghane* ». Nous pouvons faire le parallèle de leur perception avec les données officielles que nous avons déjà évoquées en présentant les PDQ. En effet, les statistiques officielles ont soulevé le fait que le PDQ 3 est le secteur en première position concernant la concentration d'immigrants à hauteur de 30,7% contre 14,3% pour le PDQ 2 qui est le second secteur. La perception des interviewés sur la concentration d'immigrants dans ce quartier se relie à la situation réelle du quartier.

Toutefois, une nuance est à faire lorsque le sujet de l'immigration a été évoqué lors des entretiens, certains agents de la police ainsi que les deux intervenants de la CRE, ont relevé le fait selon eux que le secteur fait face à un « *problème d'intégration* » et de « *cohérence culturelle* ». L'intégration est une orientation clé dans le cadre de la revitalisation urbaine intégrée de la CRE que nous présenterons

par la suite. Un des policiers va plus loin dans l'analyse en stipulant que « *la délinquance juvénile est accentuée par cette tension ethnique* ». Il précise que les violences entre jeunes se basent sur cette notion multi-ethnique et que « *les jeunes accentuent cet aspect entre bandes et origines* ». Selon les professionnels, cette notion devient alors un prétexte pour les auteurs, « *un critère de revendication* ». Faut-il alors relier problème de délinquance juvénile et tension ethnique ? Au vu de l'absence de fait reliant objectivement cette possible corrélation, il est important d'émettre une prudence dans cette perception relevé par un professionnel de terrain. Toutefois, les propos émis lors des entretiens n'étaient pas de faire le lien entre ces deux éléments mais de préciser que les jeunes mettaient ce critère en avant afin de justifier leurs actes de violences comme une lutte de territoire selon les origines ethniques, selon les propos émis par les jeunes auprès de ces professionnels.

En parallèle de cette réflexion sur les propos tenus par les jeunes, un des intervenants du secteur social, a souligné le fait que le terme employé pour Chomedey comme « *ghetto* » est davantage un concept que les « *jeunes s'amuse à véhiculer auprès de la population pour désigner un style de vie au sein de leur quartier. (...) C'est un terme à la mode sans vraiment de signification, (...) c'est juste pour exprimer une appartenance à un quartier particulier et dépourvu de tout* ». On y voit donc encore davantage un prétexte des jeunes pour justifier leur comportement déviant. Un autre acteur stipule pour sa part que « *ce quartier n'est pas un ghetto ethnique, les groupes ne sont pas fermés, c'est assez homogènes au niveau du quartier* », selon la vision policière. Cette analyse de professionnels peut se relier aux données officielles que nous avons évoqué concernant les communautés ethniques du territoire de Laval, à savoir que les communautés italiennes, haïtiennes, libanaises, grecques, juives, portugaises et arabes étaient réparties sur l'ensemble des quartiers de Laval. De plus, de façon plus sociologique, il faut rappeler que la constitution d'un ghetto suppose quatre conditions soit un espace imposé par le pouvoir à une catégorie de population, un lieu ethniquement homogène, la constitution d'une microsociété interne et une stigmatisation venant de l'extérieur. Si l'emploi du terme ghetto est historiquement et sociologiquement incorrect, le fait même qu'il ait été si souvent employé par les pouvoirs publics et par les médias qu'il

soit devenu d'usage courant est significatif d'un report du discrédit qui touche le territoire sur la population qui l'occupe. La population des quartiers en difficulté rejette presque toujours cette image de ghetto. Lorsqu'elle emploie ce terme, c'est presque autant pour définir une situation d'isolement, un urbanisme jugé « concentrationnaire », que pour faire référence à la proportion d'étrangers. Toutefois, même si le terme sociologique « ghetto » ne correspond pas au cadre de la ville de Laval, ni à ce secteur particulièrement ; la dimension de l'immigration n'est pas à oublier dans ce contexte particulier qui a été souligné tant au travers des indicateurs clés de la police que lors des entretiens auprès des acteurs de terrain.

#### ***4.2.2 Perception du PDQ 3 par divers acteurs de terrain***

Lors des entretiens, nous avons ciblé la perception des acteurs plus particulièrement sur leur vision au sujet de la criminalité dans le secteur concerné de Chomedey. Leurs perceptions sont assez unanimes sur cette analyse en soulignant que les crimes les plus fréquents selon eux concernent les « vols dans les véhicules » et les « méfaits » (dimension de la police et du secteur social).

Quant aux crimes perçus comme les plus préoccupants, « la prostitution » et le « trafic de drogue » prédominent pour les dix professionnels interviewés. Les plaintes des habitants tant auprès de la police qu'auprès de la municipalité renforcent cette perception. L'un des acteurs a même soulevé le fait que la « prostitution emmène en fait d'autres délits tels que les vols chez le commerçant, (...) » Cette réflexion pourrait être associée à l'analyse présentée au travers des données policières sur le fait que le PDQ 3 soit le quartier ayant la plus forte proportion de vol (33%) mais aussi concentre la plus forte proportion d'infraction de prostitution (53%) en 2010 par rapport à l'ensemble de Laval. Une corrélation qui paraît alors positive.

Quand la question sur leur perception concernant les crimes les plus préoccupants a été soulevée lors des entretiens, les dix professionnels ont cité « les

*crimes qui détériorent l'environnement (...) et accentue le sentiment d'insécurité* » en nommant les incivilités perçues au quotidien dans ce secteur. Un des professionnels à dimension municipal a également exprimé le fait que selon lui, « *les crimes visibles reliés à un contexte architectural des immeubles et de l'insonorisation expliquent au final que les crimes visibles soient les plus rapportés (...) ce sont les plus dérangeants, c'est pourquoi les gens appellent plus facilement la police pour ces faits(...)*. Un autre professionnel souligne le fait que « *les maisons sont en cartons, pas insonorisés (...) ça explique que les voisins entendent facilement tout et appellent beaucoup plus la police pour les interventions, par exemple lorsqu'il y a violence conjugale, dispute très forte, au vu de l'insonorisation de certains logements, le voisin entend tout (...) et si la dispute se fait de plus en plus forte, il appelle alors la police* ». Ce même professionnel poursuit sa réflexion en stipulant que « *cela ne veut pas spécialement dire qu'il y a plus des crimes à Chomedey qu'ailleurs (...), en fait ça veut dire que la visibilité et la proximité favorisent les informations de ces actes* ». Selon certains policiers interviewés, « *la prostitution, les stupéfiants et les graffitis* » décuplent la vision d'opportunités criminelles du secteur, « *on voit plus facilement ces actes, ils sont visibles, la prostituée qui attend toute la soirée devant l'arrêt de bus (...) ou encore les seringues au sol, ce sont en fait des crimes visibles et tous les citoyens les voient* ». Ces éléments soulevés par les professionnels du lien entre visibilité de délinquance et perception que les citoyens ont de leur quartier, renvoient aux théories de l'importance du quartier, et de son environnement sur le ressenti des citoyens et leur sentiment de sécurité et d'appartenance au quartier. Ces éléments renvoient à la théorie de la vitre brisée de Wilson et Kelling (1982), déjà évoquée dans notre recension des écrits. Et, comme l'avait souligné Skogan (1990), l'augmentation en visibilité et en fréquence de ces incivilités inciterait les habitants à perdre confiance dans le voisinage et à désinvestir psychologiquement le quartier.

Cette notion de voisinage est importante, elle se relie à l'indice du contrôle social informel. Nous pouvons effectivement nous appuyer sur la théorie de la désorganisation sociale de Shaw et McKay (1942) soulignant donc que la pauvreté, l'hétérogénéité ethnique et la mobilité résidentielle de certains quartiers empêchent



l'établissement d'un bon niveau de contrôle social formel et informel et facilitent alors l'adoption de comportements délinquants et donc de l'émergence de zones criminelles dans le quartier. Les deux auteurs relèvent que ces trois critères seraient des facteurs d'influence du crime. La délinquance serait donc la résultante d'un manque d'organisation sociale et d'une incapacité à unir les individus entre eux en développant des contrôles sociaux. Cette théorie est intéressante à mettre en lien avec la perception des professionnels tant sur la dimension multi-ethnique que nous avons relevé ci-dessus que sur la dimension du contrôle social informel. Le concept de désorganisation sociale met en avant le fait qu'un quartier soit qualifié de socialement désorganisé lorsque ses mécanismes de contrôle social formel et informel sont faibles ou dysfonctionnent. Le contrôle social formel est exercé par les agents des institutions comme les services sociaux, l'école, la police, etc. Quant au contrôle social informel, il résulte des citoyens, voisins, familles, etc. Selon Sampson (2004), c'est cette cohésion sociale qui renforcerait la notion d'efficacité collective à travers le contrôle social mais aussi la confiance et l'entraide. Selon le rapport de police de Laval, au niveau sociogéographique, trois secteurs du PDQ 3 (secteurs 35, 32 et 38) présentent les trois plus faibles indices de contrôle social informel de la ville. Nous pouvons donc souligner la corrélation positive entre l'environnement dégradé du secteur Chomedey et la visibilité d'incivilités au sentiment d'insécurité des citoyens, ce qui impacte sur leur implication au sein de leur quartier et provoque un faible contrôle social informel. Cet élément est un facteur clé de cette recherche mettant en avant la corrélation entre la visibilité de certains désordres urbains tels que le trafic de drogue, la prostitution et la dégradation, autrement dit l'existence d'une certaine délinquance, avec le sentiment d'insécurité de la population et du sentiment d'abandon du quartier, renforçant l'isolement des citoyens et affaiblissant le lien social.

Au-delà de cet élément, une autre perception a été soulevée lors des entretiens par certains policiers et professionnels du secteur social ; il s'agit des problématiques liées à l'école. La présence d'un agent d'intervention communautaire (AIC) de la police au sein de l'école démontre que cette perception est posée officiellement en réponse à des problématiques de violences mais aussi en termes de prévention ; ce qui

renvoie au propos de la police sur la délinquance juvénile et sur les propos du secteur social sur les comportements et les perceptions des jeunes du quartier pour s'identifier à une culture spécifique. En creusant cette réflexion lors des entretiens, certains acteurs ont relevé le lien entre *« l'aménagement urbain et les comportements des jeunes »*. *« Il y a peu d'espaces possibles tant pour les enfants que pour les adolescents »*. Un autre acteur souligne que *« l'absence d'interaction entre les professionnels ne permettent pas de favoriser la dynamique et le tissu social très faibles dans le secteur Chomedey »*, comme le confirmaient les indicateurs sociodémographiques présentés précédemment dans notre étude. L'un des acteurs a même mis en avant la réflexion de *« favoriser le tissu social en développant le lien entre la maison de retraite et la garderie »*, ce qui favoriserait beaucoup de jeunes familles.

En échangeant sur la notion du tissu social du quartier, des acteurs de la police, du secteur social et municipal ont soulevé le problème de connaissances entre les différents acteurs de terrain et le manque de cohérence des interventions en faveur de la population. Malgré la mise en place de la revitalisation urbaine intégrée de la CRE, ce dispositif n'est pas connu par tous dont certains agents de la police et du secteur associatif/social. Certains ont soulevé leur inquiétude face *« à la cumulation de réunions, comités, dispositifs, on fait des surcouches sans prendre le temps, sans se connaître. »* Les acteurs de terrain ont fait part de la nécessité du lien entre la police et les structures communautaires, créer un lien de confiance et de communication est essentielle pour une meilleure compréhension et éviter tout préjugés de part et d'autres. *« Le turnover trop fréquent empêche d'établir une bonne connaissance les uns des autres, une confiance et une communication »*, nous exprime l'un des professionnels. L'un d'entre eux a même précisé *« la dernière fois des jeunes ont été interpellés par des policiers pour savoir ce qu'ils faisaient là, un policier a aussi interpellé un éducateur qui venait pour voir ce qu'il se passait, il l'a pris à partie sans prendre le temps de communiquer avec et de voir ce qui se passait vraiment et qui il était »*. Au vu de ces propos, le professionnel souhaitait préciser qu'il ne ressent pas de considération entre partenaires, le fait de ne pas se connaître

assez peut rendre des situations délicates, comme l'exemple émis par le professionnel. Les entretiens ont fait émerger des questionnements sur des discours de fouille intensive, sur des attentes de présence d'agent policier dans des comités consultatifs auprès de la population, sur la difficulté de coordonner les intérêts de chacun malgré le fait que chaque acteur soit en contact avec la même population. La police d'un côté stipule son intérêt pour une « *plus grande proximité* » et « *implication dans le quartier* », mais le turnover et les situations de désordres se cumulant, les interventions de proximité sont dévolues à des agents précis. Les partenaires ressentent également une lassitude de cumuler des réunions sans approfondir les échanges.

C'est en échangeant sur ces perceptions que les discours des acteurs de terrain ont poursuivi sur leurs recommandations pour résoudre les difficultés. Les professionnels ont en premier lieu présenté les actions locales existantes qui permettent de répondre aux difficultés évoquées puis ont approfondi sur leurs préconisations.

### ***4.2.3. Recommandations des professionnels***

#### ***a. Présentation de dispositifs existants choisis par les informateurs clés***

Lors des entretiens avec les divers acteurs de terrain, la seconde partie de l'entrevue consistait à avoir leur avis sur des préconisations et sur des dispositifs existants. De nombreux projets existent sur le territoire de Laval, mais les professionnels interviewés en ont ciblé trois lors de l'entretien. Il nous semble important de les décrire dans ce contexte, tout en ayant bien conscience que ces trois projets ne sont pas exhaustifs de l'ensemble du territoire et des projets dans leur ensemble. Bien d'autres projets sont mis en place sur le territoire de Laval, tant dans un axe de prévention que de surveillance. Toutefois, les professionnels interviewés ont ciblé ces trois actions précisément.

Lors des entretiens, le premier projet fut présenté par les policiers lorsqu'ils évoquèrent la problématique de la prostitution. Ce projet s'intitule « cyclope » et mis en place durant l'été 2011. Ce projet cible la problématique de la prostitution, mettant en lien le PDQ 2 et le PDQ 3. La police a soulevé l'importance d'encadrer et de protéger. L'un des acteurs clés nous présente ce projet et précise « *qu'il ne s'agit pas d'enrayer, surtout avec un réseau de proxénète mais d'intervenir tant de manière répressive contre l'infraction que de manière protectrice envers ces femmes* ». Le service de police présenta ce projet en soulignant l'importance de lien avec le centre communautaire qui s'occupe des prostituées. Toutefois, nous constatons un double discours que ce soit par les forces policières ou municipales : l'importance de la prévention et de la protection est mise en avant mais face à la pression de l'image et des plaintes des habitants et du sentiment d'insécurité, la répression et l'objectif d'enrayement priment sur la problématique du fond au travers des entretiens réalisés.

Lors des entretiens, et plus particulièrement en lien avec les problématiques de sentiment d'insécurité, le second projet présenté concerne la « revitalisation urbaine intégrée de la Conférence Régionale des Elus de Laval ». Il s'agit d'un projet du gouvernement de lutte contre la pauvreté. Cette revitalisation urbaine cible deux secteurs soit la place St Martin et le Pont Viau à travers deux axes : « *la précarité et la délinquance dans une dimension multi-sectorielle et partenariale* ». A la demande du ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT), la conférence régionale des élus de Laval (CRE de Laval), a procédé à l'élaboration d'une entente de partenariat visant l'expérimentation d'une approche de revitalisation urbaine intégrée (RUI). Suite à des consultations, et tenant compte des caractéristiques socio-économiques des divers secteurs de Laval, la CRE de Laval a résolu d'expérimenter cette approche sur le secteur de Chomedey. Selon l'analyse de la CRE, le choix de ce territoire est basé sur « le fait qu'il possède des caractéristiques socio-économiques qui commandent une action multi-sectorielle pour répondre de façon pertinente aux besoins.

Il s'agit d'un territoire où :

- le niveau de défavorisation socio-économique est parmi les plus élevés à Laval ;
- le patrimoine du bâti présente une importante déstructuration ;
- un projet de rénovation d'un vaste ensemble de logements sociaux est en cours de réflexion ;
- un problème important de sécurité existe.

Cette entente de partenariat a pour objet de :

*« favoriser la concertation des interventions des partenaires gouvernementaux, régionaux et municipaux et organismes du milieu afin de reconnaître et de soutenir les démarches de revitalisation urbaine intégrée entreprises dans le secteur prioritaire identifié par les partenaires. Ces démarches visent à réduire les écarts entre les caractéristiques socio-économiques des populations de ces secteurs et la qualité de leur cadre de vie par rapport à d'autres secteurs du territoire, notamment par la mise en place de moyens visant à accroître l'autonomie économique des femmes et à favoriser leur implication dans le développement socio- économique du territoire ciblé par la RUI ».*

Selon les intervenants de la CRE, la concertation ne marche que dans la mesure où il y a des projets *« concrets et réalisables »*. Pour ce faire, la CRE a mis en place neuf sous-comités de travail issus du comité de consultation terrain ciblant l'activité physique ; l'emploi jeunesse ; l'environnement urbain ; l'immigration ; le logement ; la sécurité alimentaire ; la sécurité ; l'animation de quartier et participation citoyenne et enfin le pôle communautaire.

Concernant le projet en immigration, il s'agit de la création d'un lieu d'échange et d'informations. Concernant le projet jeunesse, il s'agit d'une expérimentation d'un

projet d'intégration socio-professionnelle. En ce qui concerne la question du logement, le projet en question consiste en des suivis de la rénovation des immeubles et développement des logements sociaux. Et enfin, concernant plus particulièrement l'aspect de la sécurité, le projet cible trois axes dont le fait d'assurer la sécurité des femmes par la mise en œuvre de marches exploratoire ; ainsi que le fait de sensibiliser les partenaires aux principes d'aménagement sécuritaires et le fait de mettre en place un projet en mesure de contrer les problèmes de sécurité dans le secteur de la RUI. Cette réflexion sur la sécurité a pour objectif de mettre en place un comité de travail avec divers partenaires dont la police communautaire du secteur 3, les citoyens, la maison des jeunes du val martin, l'école les quatre-vents; l'élue municipale; BML3; la table de concertation en condition féminine; la place des aînés; la table régionale de concertation des aînés de Laval; le carrefour d'inter-cultures et la CRE de Laval.

Cette réflexion présente une forte coordination entre les acteurs de terrain et décrit un fort intérêt pour répondre aux besoins du terrain. Toutefois, lors des entretiens et lors de la présentation de ce projet auprès des autres acteurs de terrain, la méconnaissance de ce dispositif est alors apparue. Associé à cela, une crainte de certains acteurs sur la difficulté d'une telle concertation s'est posée concernant les limites de chacun et l'énergie apportée sans objectifs clairs pour chacun.

Le fait également que ce plan d'action soit basé sur certains éléments du plan stratégique 2008-2013 de la CRE de Laval et non en lien avec le plan stratégique 2008-2013 du service de protection des citoyens ; de l'absence de cohérence territoriale et de coopération pour les projets de chaque acteur ainsi que le fait que l'animation du projet ne soit pas permanent risquent de fragiliser l'interaction interprofessionnelles et les résultats escomptés. Cette difficulté nécessite un tout autre cadrage et un partenariat permanent, plus localisé, plus flexible et plus réactif, que nous développerons dans notre section de discussion.

Le troisième projet présenté concerne le « *plan de patrouille du service de protection des citoyens de Laval* » du service de police de Laval. Le Service de Protection des Citoyens vise à promouvoir et à maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, et à sauvegarder la vie et les biens des citoyens, en faisant respecter les lois et en offrant à la communauté Lavalloise un environnement sécuritaire, dans le respect des droits et libertés des chartes canadiennes et québécoises. Le service de police a mis en place une planification stratégique « 2011-2013 » fixant ainsi ses priorités d'interventions. Dans ce cadre précis, trois axes sont ciblés dont le territoire, les citoyens et l'organisation. Les orientations posées soulèvent la préoccupation d'améliorer leurs interventions entre autre en matière de sentiment de sécurité et de lutte contre les désordres urbains. Il s'agit de favoriser la sécurité auprès des 408 600 citoyens de Laval. La mise en place du « *plan de patrouille urbaine, plan de rehaussement du sentiment de sécurité* » a pour objectif de concrétiser cette orientation. En effet, en 2007, Laval a été la première municipalité du Québec à adopter une « déclaration de service aux citoyens », un énoncé de principes visant à répondre aux besoins et aux attentes des citoyens. La mise en place de ce plan vise à offrir ainsi à la population un service de police efficace et de proximité. Créé en 2010, il cible aujourd'hui les phénomènes estimés par la police comme les plus importants sur le territoire ayant un impact sur le sentiment de sécurité des citoyens : soit la consommation et les points de vente des drogues, la prostitution et les désordres urbains.

Dans ce plan, les interventions policières seront renforcées avec le souhait également de la part des services de police de solliciter les services sociaux adéquats. Toutefois, au vu de l'analyse de ce plan de mars 2012, le partenariat avec les acteurs de terrain ne s'est pas développé. Ce plan a particulièrement mis l'accent sur les interventions policières renforcées sur un secteur donné. Or, cibler cette unique approche ne serait pas l'unique réponse qui apporterait une satisfaction de la part de la population mais risquerait de provoquer également un déplacement ou un abandon d'autres secteurs sensibles. La relation de la population est fort distincte avec la police et les acteurs de terrain. Ce paramètre est important à prendre en compte et risquerait d'apporter une évaluation mitigée quant aux résultats escomptés de ce plan.

De nombreuses études ont démontré la problématique de la perception des interventions policières envers la population et le ressentiment que ceci peut provoquer.

Au vu de ces limites, les professionnels interviewés ont soulevés des préconisations d'actions.

### ***b. Préconisations d'actions par les informateurs clés***

Selon les intervenants de la CRE, la revitalisation du quartier est essentielle. En termes d'urbanisme, « *les problèmes des immeubles à logements, des blocs appartements renforcent une mauvaise image et un sentiment d'abandon* ». Le milieu municipal a également soulevé l'intérêt de voir une association des propriétaires des blocs d'appartements pour améliorer l'environnement : « *il y a très peu d'espaces pour les enfants, pas de parcs à proximité des immeubles, (...) difficulté de mettre en place des aménagements et de la verdure par manque d'espace car le secteur 32 est un secteur très concentré et au vu de son urbanisation croissante depuis 2001 n'a pas permis de développer ces espaces clés dans la vie du quartier* ». Associé à cette réflexion auprès des propriétaires, il a été toutefois soulevé le « *problème de l'implication des propriétaires qui acceptent ce public avec le cash mais pour un court terme* », car par la suite selon le discours de certains acteurs survient dans ces lieux de crackhouses et de prostitution des problèmes de paiement et les propriétaires ne peuvent plus les mettre dehors. Face à la dégradation de l'habitat intérieur et extérieur, certains acteurs ont soulevé l'importance de sensibiliser les propriétaires et d'accentuer une intervention plus spécifique auprès d'eux dans ce cadre précis : l'intervention tant de la CRE que de la municipalité en lien avec des syndics ou de regroupements de propriétaires serait une piste de réflexion à détailler selon certains professionnels.



Cette question d'aménagement urbain a été bien soulevée lors de tous les entretiens. D'autres acteurs ont posé la question des « *facteurs d'un tel environnement attirant une précarité, et décuplant le sentiment d'insécurité dans un environnement concentrant de multiples facteurs de désordres urbains* » dont les plus visibles ont été cités tels que les violences conjugales, les vols dans les véhicules, la prostitution et les lieux concentrant le trafic de stupéfiants. Une réflexion qui persiste dans les discours des acteurs de terrain tout comme dans notre analyse basée sur les indicateurs officiels de la police.

Selon eux, la difficulté du lien entre la police, la population et les associations ressort du problème d'image et d'être des « *dénonciateurs* ». Cette question du lien a été soulevée sous un autre aspect tant par le milieu policier qu'associatif. Selon les propos de certains professionnels interviewés, le « *turnover des professionnels amène la difficulté tant de la confiance entre les acteurs que de la temporalité d'intervention* » de ces acteurs auprès de la population et plus particulièrement des jeunes nécessitant du temps pour la confiance. Au vu du turnover très fréquent, le lien est plus difficile au quotidien. Le manque de connaissance entre les professionnels de manière relationnelle a posé quelques difficultés sur le terrain qui ont été relayées lors des entretiens. Ce manque de connaissance et de temps pour échanger entre eux renforcent une « *certaine détérioration* » perçue par certains acteurs. Les échanges d'informations et le partenariat sont les mots clés de l'orientation stratégique de la police au travers de son plan de patrouille urbaine depuis 2010. Toutefois, ce rapport au quotidien a été relayé par les professionnels comme difficile et limité, provoquant certaines situations délicates entre les professionnels face à la population et plus particulièrement les jeunes. Les policiers eux-mêmes ont relayé la difficulté pour eux d'établir ce lien de proximité sur du long terme.

De plus, au cours des entretiens et des divers échanges sur les propositions d'interventions, le lien entre la municipalité et la population a été soulevé. L'un des professionnels a souligné que « *ces interventions ne sont possibles que dans un cadre précis relié bien souvent à un règlement, à un cadre légal municipal* ». L'exemple de la problématique de regroupement d'individus a été mis en

avant pour illustrer cette discussion. « *Si ceci est relié à un règlement alors la municipalité peut intervenir mais dans le cas contraire, l'intervention ne serait pas possible* » nous confirme l'un des acteurs clé de la municipalité. Cet échange a permis de soulever une difficulté de terrain et une recommandation pour combler cet élément très important. Ainsi, nous pourrions approfondir cette réflexion lors de notre discussion en proposant un cadre d'intervention plus souple et tout aussi proche de la population en lien avec les acteurs de terrain. Mais avant toute recommandation, il nous apparaît important de présenter les actions déjà existantes sur ce secteur et d'en relever les difficultés qui nous permettront par la suite de cibler les axes nécessaires à combler dans le but de répondre à notre recherche. En effet, dans le cadre de notre démarche de mettre en place un plan d'action de résolutions de problèmes face au sentiment d'insécurité et à l'émergence de désordres urbains, un diagnostic du terrain est essentiel. Ce diagnostic a été établi en premier lieu par l'analyse des données officielles, puis par l'analyse des perceptions des acteurs clés et maintenant par l'analyse des dispositifs existants.

Lors des entretiens, la question de la vidéoprotection a été mise en avant comme solution. Face à cette question, certains professionnels eux même étaient réticents et soulignaient le fait que le lien social dépassait toute technologie, que la population se devait de prendre confiance envers les autorités compétentes. Le discours de dire que « *la caméra ne court pas derrière un délinquant* » a été maintes fois entendu au cours des entretiens avec les professionnels de tous domaines confondus. Nous pouvons constater dans le plan de stratégie de la police de Laval que la réflexion de la relation avec la population est un axe essentiel et préoccupant.

Nous constatons suite à ces préconisations que malgré la mise en place d'actions sur le territoire de Laval, les problématiques persistent et que les professionnels se sentent aussi démunis que la population pour résoudre ces difficultés. Nous pourrions donc évoqués dans notre discussion une grille de recommandations qui pourra apporter réponse à la dualité entre la réalité des problématiques criminelles du secteur et le ressenti de la population que nous avons vu dans nos résultats.

## Chapitre 5. Discussion

Suite à la comparaison entre les données officielles et les perceptions des professionnels, notre analyse présente une double problématique observée sur le secteur de Chomedey. Nous faisons face à la présence réelle de désordres urbains, des infractions visibles et ressenties par la population causant ainsi un accroissement du sentiment d'insécurité des citoyens de ce quartier. Pour répondre à cette double problématique, une approche multiple est nécessaire. En effet, si nous ciblons uniquement l'intervention policière, l'analyse des verbatims révèle le sentiment de la part des professionnels d'un manque d'efficacité ressentie par la population. Dans son bilan de 2010, le service de police relaye la difficulté de relation et d'informations auprès de la population. Les interventions pourraient se multiplier, sans communication et confiance, la population ne constaterait pas les évolutions et l'efficacité, sachant que si les problèmes ne sont pas travaillés en multiples collaborations, des dimensions telles que le soutien aux familles et aux jeunes seraient omis et les interventions en perdraient toute leur efficacité initialement prévue. Il est donc nécessaire d'établir un plan à multiples entrées pour répondre favorablement à ce contexte.

La police de Laval a un fort intérêt dans une telle réflexion et prend le pas d'avance pour pousser sa réflexion entre police, municipalité et communautaire dans le but de trouver de nouveaux outils pour favoriser leur image et la proximité auprès du public. Le niveau d'exigence de la population sur l'efficacité de sa mission a une importance dans la vision du travail policier. Toutefois, nous avons déjà évoqué le fait que cette perception de niveau d'efficacité soit subjective et propre à chacun n'aide pas à favoriser une clarté pour la police des attendus et d'évaluation et pourrait expliquer en partie aussi cette rupture et la difficulté de réponse aux attendus de la population.

La réflexion sur la professionnalisation de la police prend alors tout son sens à travers cette étude. Les policiers doivent suivre un cadre social, pénal, procédural et

éthique qui restreint le champ d'action face à des délinquants qui n'ont pas de cadre : l'organisation de l'intervention policière est assez difficile à modifier dans sa profondeur et ne doit pas exclure l'intervention répressive au détriment de l'approche plus sociale tout aussi importante. C'est pourquoi, la coproduction locale de sécurité en lien avec les acteurs de terrain et la place des citoyens a toute son importance dans ce contexte. Cette triangulation renforcerait le monopole de la sécurité et de la surveillance sur un territoire donné. Toutefois, cette coproduction n'est pas un phénomène nouveau et a vu son apparition dans les années 80 en ce qui concerne la France. Cette nouvelle vision a vu également la difficulté de sa mise en place au travers des divergences de représentations, de valeurs, de normes d'actions et d'intérêts entravant l'émergence de rapport complémentaire sur la scène locale. Les échanges ont lieu mais en saupoudrage et ne permettent pas de consolider un plan partenarial d'intervention de sécurité locale.

C'est pourquoi, la mise en place d'une stratégie est essentielle dans ce cadre précis au travers d'un diagnostic, de l'identification des problèmes criminels et des interventions pertinentes en mobilisant tous les acteurs sont les points centraux se concluant par une évaluation, un réajustement et surtout un plan de communication.

D'où notre proposition de grille de recommandations :

<b>Objectifs</b>	<b>Mise en oeuvre</b>
Analyser le phénomène sur le territoire ciblé Diagnostic : déterminer, identifier les incivilités et phénomènes criminels	Stratégie locale de sécurité
Mettre en place un pan d'action : cibler les éléments clés, les interventions pertinentes	Programme d'interventions
Implanter des outils, concentrer les moyens et mobiliser les partenaires	Mobilisation des partenaires autour d'une coordination de proximité officielle et permanente
Evaluer, réajuster et relayer les informations et favoriser la communication autour de ce plan stratégique de lutte contre les désordres urbains	Stratégie de communication

## **5.1 Une stratégie locale de sécurité**

L'analyse de notre recherche nous démontre que malgré la multiplication d'interventions policières et la présence de multiples professionnels sur le secteur de Chomedey, le sentiment d'insécurité et le contrôle social informel des citoyens persistent. Le projet « cyclope » lui-même démontre la nécessité d'élargir les interventions entre les secteurs criminels qui sont très proches, soit le secteur PDQ 2 et PDQ 3 : une intervention dans un quartier sans lien avec le second ne ferait que déplacer les problématiques reliées à la prostitution et autres désordres urbains auxquels Laval est confronté, et plus particulièrement sur ces deux secteurs, selon les propos des policiers du PDQ 3. Dans le cadre du projet cyclope, la question de partenariat fut évoquée et de la nécessité d'établir un socle et une charte cadrant les missions de chacun et la transversalité dans la mise en œuvre d'une cohésion partenariale sur ce secteur particulièrement.

Mettre en place une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance est donc primordiale.

### ***5.1.1 Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.***

La notion de stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD) a vu le premier jour en France. En effet, depuis le début des années 80, les conseils communaux de prévention de la délinquance ont vu le jour et se sont succédés sous diverses formes depuis jusqu'à aboutir depuis la loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance à la consolidation du contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance qui constitue un cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance dans chaque commune. Il favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés, et peut définir les objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publique sur un territoire donné. Le coordinateur de ce dispositif assure l'animation et le suivi du

contrat local de sécurité. Se trouvant sous l'autorité municipale, le coordinateur consolide la contractualisation du plan d'intervention de prévention de la délinquance au sein de la politique de la Ville. Ensemble les acteurs doivent évaluer les problèmes d'insécurité, définir les orientations communes, mutualiser leurs savoir-faire, leurs ressources et coordonner leurs actions. Il s'agit dans ce cas précis de comité de pilotage décisionnel qui pourra par la suite faire place à un comité organisationnel de mise en œuvre plus réactive et proche du terrain. Cette stratégie se doit de poser les fondamentaux du partenariat institutionnel dans un cadre de contractualisation de cet engagement.

Il serait pertinent dans le cadre de Laval, de mettre en place une telle stratégie regroupant principalement la justice, le maire ou l' élu référent à la sécurité, les forces de l'ordre, les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés, les syndicats de propriétés des immeubles et blocs posant difficultés, les représentants de l'éducation, de secteur associatif, de protection de l'enfance, etc. Poser une charte partenariale serait le socle principal d'une cohésion partenariale et sur du long terme. Cette stratégie se baserait par la suite sur un diagnostic multidimensionnel de chaque partenaires afin d'identifier les problématiques, les ressentis de la population et d'établir tant un plan d'action, qu'un tableau de bord de gestion et de suivi décisionnel lié à la mise en place de la stratégie sur une durée déterminée entre partenaires et établie dans le socle partenarial.

Concernant les zones dites criminelles, concentrant de fortes problématiques, la mise en place en parallèle d'un groupe local de traitement de la délinquance (GLTD), permettrait de réunir la justice, l' élu local, les forces de l'ordre pour agir dans des situations d'urgence et sur des sites névralgiques et permettant un renforcement de l'action judiciaire sur des zones affectées par une multiplication des délits. Ces cellules favoriseraient la réactivité inter-partenariale face à des procédures parfois trop lourdes. Ces cellules en comité restreint se doivent d'être temporaires, le temps de répondre de façon précise à l'urgence et de manière plus cohérente entre intervention policière et décision judiciaire, sans devenir une nouvelle cumulation de réunion. Dans ce cadre précis, il serait pertinent d'élaborer une stratégie sur une durée déterminée et ciblant les problématiques majeures à résoudre qui permettrait ainsi de

poser le socle d'un programme d'interventions : la création d'une matrice de programmes d'interventions qui serait la base de cette stratégie locale de sécurité.

## **5.2 Programme d'interventions**

### ***5.2.1 Présentation d'un programme d'interventions : la Matrice de Haddon***

Nous l'avons évoqué dans notre approche méthodologique mais voici un rappel de ce nouvel outil qui renforcerait l'intervention policière tant préventive que répressive. Il s'agit de la matrice de Haddon (1970). Créée par Haddon, cette matrice servait à la base pour l'épidémiologie des accidents et fût par la suite développée et adaptée en criminologie. Cette matrice peut effectivement être facilement adaptée suivant la situation et le thème adapté. Le but de cette matrice est d'identifier des facteurs de risques et de proposer des programmes d'action pour l'avenir suivant la problématique ciblée. Cela permet ainsi de prévenir la gravité ou même de prévenir la commission du fait lui-même. Elle consiste en un tableau avec 4 colonnes et 3 rangées. Les colonnes ciblent les facteurs tels que l'hôte (en criminologie il s'agira de l'individu), puis les agents (il s'agit d'agir sur les contextes ou instruments facilitateurs à la commission de l'acte de violence, ce qui permet de causer le dommage facilement et rapidement : les armes, etc...), puis l'environnement physique (il s'agit de cibler tous les endroits où cette violence est susceptible de se produire et donc les lieux ou autres situations qu'il faudrait cibler) et enfin la dernière colonne cible l'environnement social (ici il s'agit essentiellement du cadre de la société et du cadre partenarial). Les rangées quant à elles permettent de distinguer les différentes phases d'action de l'acte ciblé. Il s'agit de trois phases : avant la commission de l'acte, pendant la commission de l'acte et après la commission de l'acte : Avant/Pendant/Après. La matrice permet donc suivant une problématique clairement définie de cibler les interventions adéquates.



Prenons l'exemple de la situation de cette recherche et de l'utilité de cette matrice dans ce cadre précis : il s'agit de savoir quelles interventions mettre en place pour lutter contre le désordre urbain émergent sur le territoire de Laval.

Il s'agit donc de cibler les actions pouvant être mises en place avant l'apparition de tous désordres urbains/incivilités dans les zones sensibles du territoire, puis pendant les éclatements de ces incivilités comment réagir au plus rapide et efficace et ensuite comment prévenir de nouveaux éclatements de désordres. Nous avons donc ciblé six études regroupant soit un ou plusieurs programmes dans son évaluation.

**Table 6 Classification et mesures des études évaluées**

Auteurs-programmes-cibles-lieux	Caractéristiques des programmes	Indicateurs et Résultats
<p>*1</p> <p>Henggeler et al (1992)/ Borduin et al (1995)</p> <p><b>2 Programmes basés sur approche multi systémique</b></p> <p><u>Cible</u> : familles-écoles-pairs-enfants</p> <p>Caroline du Sud et Missouri (Etats-Unis)</p>	<p>Approche multi systémique ciblant les comportements antisociaux chez les jeunes, incluant actions sur familles, écoles et relations avec les pairs : traitement sur les forces, les interactions familiales...</p> <p><b>1<sup>er</sup> programme</b> :jeunes délinquants, âge médian : 15 ans ; recrutés au Département des Services à la Jeunesse de la Caroline du Sud. 2 groupes de comparaisons (expérimental-témoin) avec mêmes critères et comparaison en 2 temps : pré test et post test. Expérimental : pré test (n :43), post test (n :33)Témoin : pré test (n :41) ; post test (n :23)</p> <p><b>2<sup>nd</sup> programme</b> : Référés par Cour Juvénile du Missouri</p> <p>expérimental : pré test (n :92), post test (n :70)expérimental : traitement collectif et global</p> <p>témoin : pré test (n :84) ; post test (n :56)témoin : traitement individuel</p>	<p><b>1<sup>er</sup> programme</b> : évaluation au bout de 59 semaines</p> <p>Indicateurs : <i>taux de récidence, placement, agressivité.</i></p> <p>Récidive : groupe expérimental présente un taux d'arrestation de 20% inférieur au groupe T. Placement évité dans 80% des cas des jeunes du groupe Exp. Contre 32% du groupe T.Familles du groupe Exp, plus cohésives versus familles du groupe T.</p> <p><b>2<sup>nd</sup> programme</b> : Suivi 4 ans après le traitement. Détresse chez parents plus faible dans groupe expérimental : cohésion familiale.</p> <p>Résultats : 26.1% du groupe expérimental a été arrêté au moins une fois après les 4 ans contre 71.4% du groupe témoin qui a eu traitement individuel. Indicateurs</p>

		montrent aussi que récidivistes du groupe Ex ont commis des infractions moins graves que ceux du groupe T qui ont récidivé. Approche multi systémique plus efficace qu'approche individuelle.
<p>*2</p> <p>Finn Aage Esbense et al</p> <p><b>National evaluation of the « G.R.E.A.T » Program</b></p> <p><u>Cible</u> : éducation</p> <p>Phoenix et 6 autres villes</p>	<p>1.Gang Resistance Education Training : 1991 à Phoenix. 8 sessions d'environ 1 heure à raison d'une par semaine dispensées par des officiers de police ayant reçus une formation. Information auprès des jeunes sur le phénomène des gangs, acquisition d'habiletés pour résister à la tentation d'intégrer un gang</p> <p>2. Et 6 villes ciblées par critères pour évaluation nationale : groupe expérimental et groupe contrôle. 22 écoles, 153 classes et 3000 élèves</p>	<p>Résultats mitigés de ce programme. Indicateur : mesure comportementale auto révélée</p> <p>Etude évaluative pré test (n : 2029) et post test (n : 1723), après 3 ans d'implantation du programme. Et étude nationale : groupe expérimental et groupe contrôle</p> <p>Les 2 évaluations indiquent que le groupe expérimental a une « capacité légèrement accrue » de résister à la pression d'intégrer un gang. Les résultats sont mêlés avec d'autres facteurs et donc difficile de valider l'efficacité accrue. (données non statiquement significatives)Même pourcentage affirme faire partie d'un gang pour les deux groupes et aux deux étapes Combinaison de prévention pour résister aux</p>

		gangs et d'acquisition d'habiletés sociale : bons objectifs mais mise en place défailante.
<p>*3 Tremblay, R.E (1994)</p> <p>« <b>Montreal Prevention Experiment</b> »</p> <p>(étude longitudinale expérimentale de Montréal)</p> <p><u>Cible</u> : familles-écoles-enfants</p> <p>Montréal (Canada)</p>	<p>une étude longitudinale auprès de garçons à risque élevé dans 53 écoles.</p> <p>Critères : français, origine canadienne, famille statut socio-économiques faible. 3 groupes (<i>expérimental, observation, contrôle</i>).</p> <p>âge de suivi : entre 7 et 9 ans (durée 2 ans)</p> <p>Entraînement aux habiletés parentales (stratégies disciplinaires) et acquisition aptitudes sociales chez l'enfant à l'école</p> <p>Evaluation comportements des garçons chaque année de 9 à 12 ans.</p>	<p>Indices de <i>réussite scolaire et de comportement</i></p> <p>Résultats positifs réussite scolaire grade de 3<sup>ème</sup> classe : 76% du groupe expérimental contre 64 % groupe contrôle. Problèmes de comportements et de rendements à l'école : 22% du groupe expérimental contre 44% du groupe contrôle. Actes de délinquance : avoir volé des articles de moins de 10 \$ (19 % pour le groupe Expérimental contre 45 % pour groupe contrôle), avoir volé des bicyclettes (5% pour le groupe expérimental contre 19% pour le groupe contrôle)Efficacité de la combinaison familles-écoles dans le développement social et cognitif des enfants à risques.</p>

<p>*4</p> <p>Braga (1999 et 2008)</p> <p><b>« policing crime and disorders hot spots ; a randomized controlled trial »</b></p> <p><b>« Problem-oriented policing in violent crime places: a randomized controlled experiment »</b></p> <p><u>Cible</u> : policiers et les « points chauds »</p> <p>Jersey City et Lowell (Etats-Unis)</p>	<p>But de faire baisser les crimes violents dans des zones ciblées dites « points chauds » : par la résolution des problèmes par la police.</p> <p>24 points chauds de la ville identifiés par les policiers : division aléatoire des 12 du groupe expérimental et des 12 autres du groupe contrôle.</p> <p>Analyse de la situation spécifique du groupe expérimental, identification des problèmes criminels suivant les appels, les statistiques et les citoyens. Création d'un plan d'action ou remise d'un nouveau plan si échec jusqu'à réussite de résolution du problème ciblé : répression des incivilités et des crimes, prévention situationnelle, éliminations des marques d'incivilités</p>	<p>Evaluation de l'efficacité des actions comparaison avant –après (6 mois-6 mois)</p> <p>Indicateurs : <i>appels des citoyens à la police ; incidents enregistrés par la police et observations systématiques des lieux physiques et des comportements : mesure fréquence des incivilités.</i></p> <p>Résultats : baisses incivilités et infractions dans groupe expérimental que groupe contrôle : *2</p>
<p>*5</p> <p>Braga (1996)</p> <p><b>« Reducing gang violence in Boston »</b></p> <p><u>Cible</u> : les jeunes de gangs de Boston</p> <p>Boston</p>	<p>Collaboration entre des chercheurs et des praticiens: projet “the boston gun project” consiste en une analyse de la situation des gangs à Boston. Entre 1991 et 1995: 44 homicides de jeunes mineurs par an à Boston. création d'un plan d'intervention et mise en place de l'opération “operation ceasefire” : renforcement de la loi sur les trafics par armes à feu illicites des jeunes mineurs (force de dissuasion) et information auprès des gangs comme quoi ils étaient sous surveillance des acteurs de police et justice, renforcement de surveillance, de message auprès des gangs et de la communauté. et résolution de</p>	<p>Évaluation par contrôle de variable pour éliminer d'autres facteurs qui auraient été susceptibles de fausser l'interprétation (taux de chômage chez les jeunes, index des crimes violents...)</p> <p>Évaluation dès la mise en place de l'opération: homicides jeunes mineurs a baissé de 44 par an entre 1991 et 1995 à 26 en 1996 et 15 en 1997 et 15 en 1999.</p> <p>Une baisse aussi de 44% des assauts d'incidents par armes à feu des mineurs</p>

	problèmes par la police et les acteurs partenaires (communauté, justice)	dans un quartier sensible Efficacité de l'opération perçue aussi par une solidarité d'organisation de la communauté
*6 Dieu François et Domingo Bruno (2003) <b>« Evaluation des contrats locaux de sécurité » (C.L.S)</b> <u>Cible:</u> quartier France, Toulouse	Police de proximité, prévention de la délinquance, politique de la ville et lutte contre les exclusions: association entre politique de sécurité des collectivités territoriales et les établissements de coopération intercommunale  Mise en place CLS en 1999. CLS Toulouse centre et du CLS périurbain de Toulouse: intervention dans zone sensible identifiée et interventions déclinées par 55 fiches- actions  CLS Toulouse périurbain: zone de 32 000 hectares et 250 000 habitants soit 29 communes  Cible intervention police, école, communauté, politique de la ville	Cas du CLS Toulouse centre : Évaluation peu rigoureuse de l'intervention, déclin de l'action mise en place par manque de collaboration entre les différents partenaires (snf, maires, police, éducateurs....) Augmentation de la délinquance enregistrée de +20% en 2001 est l'argument pour ceux qui sont contre ce dispositif. Aucune évaluation réalisée pour contrer cela  Évaluation du CLS Toulouse périurbain par sondage, statistiques évaluant taux de délinquances, sondage de victimisation et de sentiment de sécurité, délinquance auto-rapportée. Aucune donnée statistique de l'évaluation: évaluation essentiellement qualitative (limite de la culture d'évaluation française) . Cependant, impact important

		<p>au niveau de l'analyse de recommandations et d'efficacité des fiches-actions partenariales: favoriser une meilleure visibilité de la réponse judiciaire, poursuivre la lutte contre les nuisances et développer le partenariat entre les acteurs locaux de sécurité. Cibler les fiches – actions partenariales en 22 et par thématique: politiques pénales et de sécurité, jeunesse et actions de prévention de la délinquance, sécurité publique....</p>
--	--	--

De ces programmes, nous retirons donc les points forts que nous allons insérer dans cette matrice en plus d'autres perspectives d'actions pouvant être pertinentes et adaptées à la problématique de Laval, et plus particulièrement du PDQ 3.

Nous utiliserons ainsi la matrice de Haddon comme outil de plan d'interventions afin de réduire les désordres urbains dans les zones criminelles du PDQ 3. Cette matrice nous permet ainsi d'établir un plan à multipartite dans le but de renforcer les actions tant dans un axe de prévention, d'intervention mais aussi de surveillance de l'environnement, de l'individu et des facteurs clés provoquant les situations des désordres urbains. Nous avons donc inclus dans cette matrice les actions évaluées positivement dans les études présentées dans le tableau ci-dessus, ainsi que des actions répondant à la problématique multidimensionnelle de Laval.

Table 7 Matrice de Haddon

	<b>INDIVIDU</b>	<b>FACILITATEUR</b>	<b>ENVIRONNEMENT PHYSIQUE</b>	<b>ENVIRONNEMENT SOCIO-POLITIQUE</b>
<b>AVANT</b>	<p>*intervention dans les écoles (actions collectives de prévention)</p> <p>+renforcement lien quartier et participation citoyenne (conseil de quartiers)</p> <p>*approche développementale (accompagnement par les éducateurs)</p> <p>+sensibilisation parents phénomène de violences, des risques physiques et pénaux (café débats)</p>	<p>*profilage des stupéfiants</p>	<p>*caméras de surveillance</p> <p>+club de prévention et lieux accueil jeunes</p> <p>Réaménagement de quartiers : démolition d'immeubles abandonnés et vétustes, réaménagement des immeubles, des terrains réaménagement établissements scolaires pour meilleure surveillance d'accès et de prévention de violence</p>	<p>+renforcement de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (stratégie partenariale urbaine et judiciaire+ (maire, justice, police, école, architecte, transports communs...))</p> <p>*communication de la justice et des forces policières de surveillance sur les groupes ciblés</p>



<b>PENDANT</b>	<p>*approche multi systémique</p> <p>*informations de mesures pour la population confrontée et victimes des désordres</p> <p>+implication des parents dans la gestion de la crise</p>	<p>*sécurisation des transports en commun</p> <p>+Réduction de l'accessibilité à la destruction par la mise en place de protection spéciale pour les voitures sur le parking</p> <p>*réduire l'accès aux armes ou tous autres moyens permettant les incivilités: rendre plus difficile vente des bombes de peintures spéciales aux mineurs, etc.</p>	<p>*caméras de surveillance</p> <p>*opération coup de poing de lutte contre trafic de drogues et armes (avec renforcement de la surveillance)</p> <p>+mise en place développement d'une unité de brigade spéciale des mineurs</p> <p>*renforcement des équipements policiers lors d'interventions</p> <p>+mise en place d'un couvre-feu pour mineurs</p>	<p>+renforcement de la loi sur la prostitution, le trafic de stupéfiants et les dégradations</p> <p>*accélérer le lien direct entre les interpellations et la prise de décision judiciaire : comparution immédiate : travaux d'intérêts généraux, stages de citoyenneté....</p> <p>*développer des sanctions précises, judiciaires, pénales et alternatives</p>
----------------	---	--	--	---

<b>APRES</b>	*accessibilité rapide de soins pour victimes potentielles  *accentuation d'interventions d'intervenants accueillant les jeunes  *favoriser le lien inter-partenaires cohérence territoriale		*résolution de problèmes par la police  +éliminations des marques d'incivilités par les auteurs qui ont pu être arrêtés : travaux d'intérêts généraux immédiats	+divulgation obligatoires des blessures par balles et couteaux traitées dans un établissement hospitalier  +favoriser la prise en charge par les services pénitenciers et l'insertion à la sortie de prison.
--------------	---	--	---	--

Légende : \*programmes qui ont été évalués/ +programmes non évalués

Cette approche pourrait s'apparenter sous un certain aspect à la vision de résolution des problèmes par la police développée en 1999 par Braga sous le terme « *problem-oriented policing* » en ciblant leur intervention au travers de quatre étapes cruciales : identifier le problème à travers une succession d'incidents ; l'analyser systématiquement ; imaginer une solution taillée sur mesure puis la mettre en application et en évaluer le résultat. Les auteurs ont ainsi dressé une liste de quatre catégories d'interventions :

- La répression des incivilités par l'intensification des patrouilles sur des secteurs et horaires ciblés ;
- L'élimination des marques laissées par les incivilités : l'approche de la théorie de « *broken window* » est ici opérationnaliser. Les policiers demandèrent effectivement aux commerçants propriétaires de renforcer le nettoyage pour une qualité de l'environnement ;
- La prévention situationnelle de la délinquance : un aménagement urbain de l'environnement ciblé a permis d'améliorer le cadre de vie par la mise en place de caméras, d'éclairage ;
- La répression des crimes violents : intensification des enquêtes sur les crimes les plus fréquents et visibles tels que les vols qualifiés.

En combinant tant l'approche de la matrice de Haddon que celle de Braga, nous pouvons établir un plan d'action pour la situation de Chomedey à travers 2 axes :

**- L'axe de prévention :**

\* La mise en place d'actions collectives à destination des jeunes mais aussi des parents. Il s'agirait tant d'actions au sein des établissements scolaires que dans des centres communautaires. Ces actions pourraient cibler des thématiques de violences, d'addictions, de lutte contre les discriminations, de justice, de citoyenneté, de valeurs, etc... et être assurées en partenariat par des éducateurs, des policiers et des représentants de la justice. En dehors de l'école, mise en place d'action de relation police-jeunes avec des éducateurs : exemple raid vtt (action de parcours vtt et un

temps de pause pour discussion entre jeunes et policiers avec les éducateurs présents)  
 Il s'agirait aussi de développer des actions de soutien à la parentalité face aux problématiques tant d'addictions aux stupéfiants, qu'au harcèlement au travers des réseaux sociaux.

\* Une permanence d'éducateur spécialisé et de l'agent d'intervention communautaire dans les établissements scolaires permettraient aussi de renforcer le suivi de situations difficiles des jeunes et faciliterait la confiance envers les adultes.

\* La création de conseil de quartiers : un lieu d'échange et de co-production d'actions entre des élus municipaux, des professionnels du terrain et des citoyens, acteurs de la dynamique du quartier mais aussi acteurs de résolution des difficultés du quartier.

\* La prévention situationnelle à renforcer pour assurer la sécurité environnementale du quartier : projet de la marche exploratoire entre habitants, et représentants institutionnels et associatifs serait intéressant à mettre en place : implication de tous les habitants comme acteurs de leur cadre de vie. Un engagement de démocratie participative intéressant.

#### **- L'axe d'intervention directe lors de situations de tensions :**

\* Des interventions directes et visibles : opération coup de poings et présence policière accrue.

\* Des réunions publiques d'informations des situations mais aussi des actions mise en place : avec présence de la police et de travailleurs de rue : relier la dimension répressive mais aussi d'accompagnement, exemple pour la prostitution : action de répression mais aussi de soutien et de protection envers les femmes.

\* La création d'une brigade policière spécifique pour les mineurs.

\* Renforcer l'action immédiate entre police et justice : comparution immédiate dans des crimes ciblés, travaux d'intérêts généraux et stages de citoyenneté...lien entre justice, police et municipalité, cette dernière pouvant recevoir dans ses services des jeunes ayant eu une alternative comme les travaux d'intérêts généraux.

### **5.2.2 Les Stratégies en prévention**

Associé à cette matrice, il serait pertinent par la suite lors de la mise en place des actions de les associer aux dix stratégies en prévention de « traumatismes » que l'on pourrait adapter au contexte afin de cibler les différents facteurs de risque. Nous ne pouvons approfondir ici sur ces dix points mais leur utilisation est un complément dans notre outil, tout comme la troisième dimension de la matrice. En effet, à la suite de la création de la matrice de Haddon, il est essentiel de réfléchir sur les valeurs que nous souhaitons cibler au travers de ces mesures. Il est donc important de cibler les mesures par la troisième dimension de la matrice de Haddon qui permet de déterminer les valeurs essentielles à préserver et qui auront un impact dans le processus décisionnel de l'exécution ou non de certaines mesures qui risqueraient de mettre à risque ces valeurs jugées essentielles pour l'équilibre social du quartier. De plus, ces valeurs permettent de mettre un axe commun dans le partenariat lors des interventions entre action policière et action communautaire. Par exemple, en ce qui concerne notre problématique de cibler des zones criminelles de désordres urbains et de mettre en place des mesures de partenariat entre police, école, et communauté, il s'agirait de souligner les valeurs susceptibles d'être mises à mal causant des craintes qui ont été relayés lors des entretiens au cours de notre recherche. La 3<sup>ème</sup> dimension regroupe huit critères de décision telle l'efficacité (conditions d'efficacité), le coût, la liberté (perte d'une liberté par un compromis pour la sécurité du quartier), l'équité (égalité et équité), la stigmatisation, les préférences (collective ou individuelle), la faisabilité- et un autre critère identifié. Dans le cas des zones sensibles, la valeur de stigmatisation d'une certaine population, comme celle vivant dans les zones sensibles avec une certaine précarité et origine ethnique, serait à prendre en compte afin de ne pas générer davantage de conflits et de sur-représentation. Nous avons souligné cet aspect tout au long de notre recherche où les indicateurs officiels et même les discours des professionnels ont relayé les facteurs de précarité et d'immigration comme centraux au sein du quartier de Chomedey. Les valeurs aussi de préférences, de liberté et d'équité seront à souligner surtout en ce qui concerne les approches de la prévention situationnelle qui risqueraient d'être perçues par certains comme privative

de libertés individuelles et de trop sécuritaire. En effet, lors des entretiens, la question de la vidéoprotection a été mise en avant comme solution. Face à cette question, certains professionnels eux même étaient réticents et soulignaient le fait que le lien social dépassait toute technologie, que la population se devait de prendre confiance envers les autorités compétences. Le discours de dire que la caméra ne suffit pas pour interpeller un délinquant a été souligné dans cette recherche.

Associé à cela, les valeurs de faisabilité et de coût seront les arguments sûrement mis en avant par les pouvoirs publics pour accorder ou non la mise en place de telle ou telle mesure. Il faudra donc bien souligner ces valeurs afin de prévenir tout éventuel argument voulant contrer le plan d'action. L'idée n'est pas de créer de nouveaux moyens mais de concentrer les effectifs et les approches multi-sectorielles des divers partenaires sans non plus tomber dans l'accumulation de comité et de réunions à ne plus en finir qui freine le partenariat et la concrétisation d'une cohérence territoriale.

### ***5.2.3 Les facteurs de risques et évaluation des mesures***

Après donc avoir créé ce programme d'actions ciblant notre problème de désordres urbains, d'avoir évalué les interventions existantes et d'avoir associé notre réflexion à des valeurs, notre plan d'action sera prêt à être mis en place. Sauf qu'il faut bien prendre conscience que malgré la création de la matrice de Haddon ciblant des actions jugées pertinentes, ces mesures ouvrent tout de même à certains risques. L'analyse approfondie sur les facteurs de risques, soit nos dix actions, permettrait de prévenir ces éventualités. L'exemple premier de risque est le profilage racial, c'est-à-dire le risque de la mise en place d'une stratégie policière qui viserait une population précise car elle est concentrée dans un quartier considéré comme sensible ou portant des vêtements douteux de son appartenance à un gang et de l'excès de zèle de certains policiers. Il sera alors pertinent de mettre en place alors des formations professionnelles auprès des policiers, au vu de la dimension multi-ethnique de Laval, et plus particulièrement du secteur de Chomedey. C'est un des aspects prioritaires du service de police de Laval qui souhaite renforcer les compétences de ces policiers en

termes de proximité et de relationnel auprès de la population. Cet axe est primordial. De plus, il serait pertinent dans cet objectif d'encadrement de l'action policière de faire des évaluations de l'action policière afin de mieux cerner aussi la situation de ce côté pour faire lien entre « *policing urbain* » et troubles locaux. Et pour finir, il serait pertinent de renforcer la coordination entre les acteurs qui sont au centre de l'équilibre d'un quartier autrement dit la famille, l'école, la police, la justice, la politique de la ville, la communauté et les autres services du quartier et surtout aussi les services d'aide à l'emploi.

Nous allons nous attarder sur l'évaluation des interventions et l'analyse de leur efficacité. De nombreuses études ont ciblé leur analyse sur les évaluations de l'efficacité des interventions policières. Certains chercheurs criminologues soulignent d'une part l'inefficacité policière comme Bayley (1994), alors que d'autres soulignent la pertinence de la géo-criminologie pour perfectionner les interventions comme Braga (2001). Cependant, les auteurs soulignent l'importance des conditions d'une évaluation valide. Selon Blais & Cusson (2007), l'analyse des variables est importante tout comme le fait de cadrer la nature de l'intervention qui est évaluée. L'analyse de l'intervention doit être claire et objective. C'est à la suite d'une telle réflexion que les chercheurs doivent encadrer le protocole de la validité interne, c'est-à-dire une objectivité scientifique qui permet de démontrer que l'éventuelle baisse de la criminalité est réellement attribuable à l'intervention réalisée et non à d'autres facteurs. Cela renvoie donc à l'étape de bien cibler à quoi est attribuable l'effet d'un programme et d'avoir bien conscience du niveau de preuves nécessaires pour valider des résultats et encore plus de les généraliser. C'est pour cela que l'une des conditions de l'efficacité d'une évaluation est de s'appuyer sur des protocoles précis. Il en existe trois dont le plus important est le protocole expérimental avec randomisation. Cette méthode permet de bien souligner que les changements visibles ne sont pas attribuables à des facteurs externes ou manipulations statistiques.

Pour atteindre les objectifs d'une évaluation de programmes objective et scientifique, il est primordial de fixer des temps d'analyse de comparaison avant/après mais aussi de groupe témoin/expérimental, de cibler le dénombrement

des délits visés, de décrire clairement l'intervention et son application ainsi que de prendre conscience des facteurs externes et des déplacements ou diffusion de bénéfices. Le but final d'une évaluation est de pouvoir généraliser de l'efficacité d'un type de programme sur un problème ciblé. Blais et Cusson (2007) soulignent deux méthodes permettant de mettre en avant une telle généralisation valide. Il s'agit de la reproduction et de la méta-analyse. La reproduction a pour but de mettre en place le programme évalué dans un autre endroit et de voir si les résultats de ce programme sont répétés. De là sera souligné une généralisation ou le contraire en cas de discordance. Quant à la méta-analyse, il s'agit de réaliser une analyse globale des conditions de l'efficacité d'une catégorie de programmes. Prenons un exemple de notre analyse précédente des concepts et interventions pour étayer cette réflexion d'évaluation : les interventions visant « *les points chauds* » ou « *hots spots* » de la criminalité. Braga, en 2005, a réalisé une évaluation des interventions dirigées contre les « *points chauds* » en utilisant un protocole expérimental avec randomisation, ce qui met en avant une forte validité interne et garantit alors le fait que les résultats soient attribuables aux programmes. L'auteur a donc ciblé cinq programmes qui se sont déroulés entre 1989 et 1999 sur trois villes américaines. De là, l'auteur a réalisé une méta-analyse qui a permis donc de décrire clairement les programmes, leur implantation, leur conditions de mise en œuvre, leur exclusion et leur résultats. Cette synthèse de programmes a permis alors de démontrer que les interventions policières sur les « *hots spots* » telles que des opérations coup de poing ou encore de résolution de problèmes ont une efficacité et permettent de diminuer la criminalité de façon significative et montre aussi par-là l'absence de déplacement ou diffusion de bénéfices dans les environs des analyses.

Toutes ces mesures auront bien entendu une efficacité à long terme si elles sont secondées par une autre mesure qui est le renforcement législatif et politique de lutte contre cette violence par la mise en place des contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance qui permettraient une coordination et une analyse locale et spécifique à un territoire. Ces objectifs doivent aussi être intégrés dans un cadre précis qui englobe toutes les mesures : celui d'un partenariat intense, ciblé, motivé par des objectifs précis et clairs, intégrant tous les acteurs du domaine de la



prévention du crime, de la socialisation, de la communauté et des services de la société intégrant donc par là tous les représentants de l'Etat (maire, policiers, pompiers, professeurs....), des services de la société (entreprises, secteur privé...) et bien sûr la communauté et les parents.

La limite aussi est de bien clarifier le problème ciblé afin de mettre en place des mesures pertinentes suivant les étapes précises de la mise en place d'un programme.

Il faudrait alors suivre clairement ces étapes :

- Définir localement le problème avant de s'engager dans l'action : être capable d'identifier le problème criminel, les auteurs, la structure et caractéristiques de l'organisation du gang (violence, trafic arme et drogues), d'identifier le contrôle de territoire, le degré de dangerosité sur une zone de territorialité définie.

- Cibler les objectifs clairs, spécifiques et mesurables.

- Viser les moyens, centrer sur les programmes déjà fait, la littérature évaluant l'efficacité des mesures, la matrice de Haddon, la 3<sup>ème</sup> dimension de la matrice, les 10 stratégies.

- Concentrer les moyens en lien avec les objectifs visés.

- Mobiliser les partenaires et poser un objectif de délai de l'action.

- Evaluer scientifiquement le programme par la fixation de comparaison, de données ciblées, de vérification de l'intégrité du protocole et des résultats statistiques des données du programme.

De ces constats, nous pouvons soulever alors l'importance tant de la mobilisation des partenaires que de la communication relayant ces interventions et leur efficacité : renforcer le lien social et le sentiment d'une cohérence territoriale en faveur de la sécurité de la population et en communiquer auprès des citoyens sont les actions clés pour une efficacité et une complémentarité aux interventions policières.

### **5.3 La mobilisation des partenaires**

Une politique efficace d'appréhension des risques, d'anticipation et de gestion des risques de la criminalité suppose une réflexion de la réalité et du contexte du terrain sur lequel le partenariat se pose. La vision multi-partite est essentielle dans l'élaboration d'une stratégie territoriale de sécurité.

Selon le ministère de l'emploi et de la solidarité :

*« La coopération entre des personnes ou des institutions généralement différentes par leur nature et leurs activités...l'apport de contributions mutuelles différentes (financement, personnel,) permet de réaliser un projet commun. »*

De nombreuses études dont celle du Centre de Prévention International de Criminologie de 2008 démontrent clairement qu'en ce qui concerne les nuisances publiques liées aux drogues et à la prostitution, les acteurs traditionnels Police et Justice ne peuvent plus répondre à eux seuls aux questions de sécurité et au sentiment de sécurité des citoyens. L'ouverture à une coproduction locale de la sécurité au travers d'un partenariat institutionnel est primordiale pour renforcer l'efficacité de la stratégie de lutte contre l'insécurité sur un territoire donné dont Chomedey par exemple. Il est effectivement important de fonder une méthode d'action coopérative fondée sur un engagement institutionnel posé et contractuel.

#### ***5.3.1 Coproduction locale de sécurité***

Il serait pertinent de prendre l'exemple d'un service unique existant en France, plus particulièrement dans la région d'Alsace, à Mulhouse où un dispositif plus localisé a été créé en 2003: les coordinations territoriales de prévention et de sécurité. Son fonctionnement est adaptable à Laval et pourrait apporter réponse à la nécessité d'une coordination quotidienne multi-partenariale sur les secteurs de Laval.

Il faut une concertation quotidienne qui n'exige pas aux partenaires et aux habitants de cumuler les tables de concertation et les réunions car s'il y a trop de réunions, de tables de concertation, on perd de la visibilité et l'engagement des professionnels. Dans ce cadre précis, un coordinateur gère les situations et permet le lien direct entre les habitants et les professionnels de toutes professions. Prenons l'exemple de regroupements de jeunes, un habitant prend contact auprès de ce coordinateur pour relayée sa plainte et les difficultés que cette situation occasionne au quotidien. De là, le coordinateur va au contact direct de l'habitant qui se sent ainsi considéré dans sa position et a un lien direct et humain face à la situation vécue. Le coordinateur évalue la situation et prend par la suite attache auprès des divers professionnels concernés pouvant apporter une réponse ciblée, concrète et réactive : soit en l'occurrence les médiateurs, les policiers, le bailleur social de l'immeuble, et les éducateurs de rue pour poser une solution basée tant sur le dialogue que sur l'intervention directe. Si certains individus de ce regroupement sont ciblés, le lien avec la justice sera fait également directement par le coordinateur, la police et le représentant délégué du procureur pour une réponse immédiate.

Le but est alors de mobiliser et d'articuler l'intervention des partenaires, dès que le repérage et l'évaluation partagée d'une situation le relèvent nécessaire dans un objectif tant de prévenir la délinquance que de lutter contre l'insécurité. Pour ce faire, ces coordinations territoriales de prévention et de sécurité peuvent intervenir sur trois axes :

- situations individuelles, de personnes mineures ou majeures,
- situations collectives : exemple de regroupement générant des difficultés
- mise en œuvre d'actions collectives d'éducation à la citoyenneté et de prévention

Et ceci en mettant également en place des instances de concertation restreinte et de courte durée pour cibler la coopération de chaque professionnel. Deux instances existent dans ce cadre précis soit le groupe local réunissant les acteurs de quartiers (professionnels et bénévoles) et permettant d'aborder les éléments d'ambiance, les situations collectives et les projets en cours ainsi que le groupe

institutionnel réunissant les partenaires institutionnels (justice, police, éducation nationale, conseil général (travailleurs sociaux) et ville) et permettant d'aborder les situations individuelles et collectives complexes, les éléments d'ambiance et les projets en cours. Ces instances permettent à la fois des temps d'échange en dehors des périodes d'urgence mais également d'être des lieux de concertations lors des temps de crise. Les acteurs gardent toutefois le lien de proximité mais au travers d'une transversalité d'interventions, laissant place à chacun dans un cadre précis et favorisant une cohésion partenariale sur le territoire et en proximité des habitants.

Dans le cadre de cette coopération, concertation ou partenariat, il est important de reconnaître la place de tous les acteurs dans la coproduction et le partage de la sécurité sur un territoire donné. Dans un souci de plus grande proximité, de rapidité, d'efficacité, l'échelon local est directement sollicité à travers notamment l'implication conjointe de partenaires de divers secteurs du territoire.

### ***5.3.2 Partenariat, participation, concertation ou consultation : pour une nouvelle gouvernance de sécurité locale***

Les dispositifs partenariaux enrichissent l'expertise locale en facilitant la collecte et la comparaison des informations dispersées ou difficiles d'accès. En effet, la police et la justice disposent de statistiques sur l'état de la délinquance ; quant à l'école, elle dispose de données sur le taux d'absentéisme et les incidents internes ; les travailleurs sociaux et le monde associatif et les services d'aide à l'enfance disposent quant à eux d'éléments d'informations sur le profil des familles et des mesures éducatives mises en place ; les bailleurs sociaux, les associations, les commerçants, les centres culturels et de loisirs, les sociétés de transports disposent d'autres informations utiles en lien avec la dynamique de la population du quartier : combiner ces multiples dimensions est l'atout phare d'une coopération dans le cadre d'une élaboration d'une stratégie locale de sécurité pour une nouvelle gouvernance de la sécurité. En confrontant leurs expertises respectives, les professionnels

développement progressivement un cadre d'analyse commune tout en préservant le secret professionnel et déontologique associé à chacun. .

Toutefois, selon Serge Colombié (2009), « *le partenariat ne se décrète pas, il se construit au fur et à mesure* ». Intégrés à un corps professionnel particulier, les acteurs du réseau de sécurité doivent en effet apprendre à travailler de concert pour la définition de réponses transversales au problème complexe de l'insécurité. Le développement d'un réseau et l'inscription des acteurs dans le paysage local contribuent en effet à leur reconnaissance mutuelle et à leur coopération sur le terrain. En se penchant sur le type de rencontres organisées avec les habitants, l'implication des administrés apparaît plutôt comme un mode d'expression de leurs attentes et de leurs besoins en termes de sécurité et de prévention. Ils ne participent pas directement à la définition des politiques locales en la matière. Lorsque que les acteurs institutionnels sont interrogés sur l'intervention des citoyens, ils confondent bien souvent participation et consultation. La principale différence entre les deux réside dans le degré d'implication et dans le rôle confié aux habitants. La participation suppose un réel investissement des habitants aux côtés des élus pour la définition et la mise en œuvre des politiques publiques locales. Quant à la consultation, elle constitue un simple appel vers les citoyens pour connaître leur avis et saisir les enjeux les préoccupant, leurs attentes et leurs besoins. De nombreuses études démontrent que les citoyens sont souvent sollicités par les décideurs mais uniquement dans une optique consultative et non participative. Tout l'enjeu de l'implication des citoyens dans les politiques publiques de sécurité et de prévention de la délinquance repose sur une question, résumée par ces propos de Jacques Donzelot, Catherine Mevel et Anne Wyvekens (2003) :

« [...] *faut-il considérer [les habitants] comme un partenaire au même titre que les institutions engagées dans la réalisation du contrat et les intégrer dans ce suivi à travers les associations et autres comités d'usagers, ou bien, plus simplement, comme les destinataires de l'action et, par conséquent, ne vérifier que leur satisfaction ?* »

Nous pouvons à ce stade faire le constat que concertation, partenariat, synergie entre les acteurs, démarche globale, coordination, coopération sont autant de termes pour traduire une véritable reconfiguration des logiques en œuvre de production des politiques de sécurité : le terme de « gouvernance locale de sécurité » est mis en avant de cette réflexion depuis quelques années et la question de la place de chacun tant des professionnels de la sécurité que du milieu associatif, municipal ou même de la place des citoyens est mis en avant de la scène de la coproduction locale de sécurité. Le citoyen a-t-il tout place et même statut de participation que les professionnels de terrain, ne faut-il pas délimité le rôle du citoyen qui n'a pas la connaissance de tous les dispositifs et politique d'intervention. Quelle délimitation de la démocratie participative pouvons-nous donner aux citoyens ? La question soulevée est autant de savoir quelle place le citoyen a-t-il dans cette coproduction ou si la solution ne consiste pas à l'amélioration de la communication et de la compréhension pour le citoyen des interventions de tous les acteurs de son quartier en faveur de sa sécurité et de son bien-être.

#### **5.4 La communication**

Dans une société où les notions de marketing, d'image et de réputation sont devenues des impératifs pour toutes les organisations, quels que soient leur forme, leur statut et leurs activités, la parfaite maîtrise et la gestion efficiente des pratiques de communication externe sont devenues des enjeux fondamentaux. Le secteur public en général, et les services de police en particulier, n'échappent pas à cette tendance. Selon Jones (2007), soumis à une pression médiatique de plus en plus forte ainsi qu'à l'obligation de rendre des comptes à leurs autorités, aux pouvoirs politiques, à la justice, aux partenaires et aux citoyens sur leurs activités et sur la « performance » des actions policières (Collier et al., 2004), dans la lignée des impératifs de transparence et d'ouverture des services publics voulus par le New Public Management (Gruening, 2001 ; Butterfield et al., 2005 ; Andersson et Tengblad, 2009), les services de police sont tenus de renforcer et de professionnaliser leur

stratégie de communication, laquelle est par ailleurs d'une nature hétérogène, complexe, et soumise à de multiples exigences (Lemieux, 2005 ; McGovern, 2005 ; Weitzer et Tush, 2005 ; Camerati, 2006 ; Gelders et al., 2007 ; Bradford et al., 2009). Lors des entretiens réalisés au cours de cette recherche, la CRE nous relayait qu'une réunion du comité de consultation de terrain (RUI) a souligné des commentaires de faible visibilité des policiers patrouilleurs dans les secteurs aux heures cibles et de difficulté de co-action avec les commerçants. Nous percevons alors au travers d'un tel discours l'attente tant des citoyens que des autres partenaires de retours sur les interventions.

Les services de police sont ainsi invités à quitter les logiques de confidentialité et de discrétion qui leur sont souvent reprochées, à s'ouvrir davantage vers l'extérieur et s'adapter aux impératifs de la société contemporaine en termes de communication. Cette difficulté de communication de la police tient à l'importance de la confidentialité dans un souci permanent de protéger la liberté individuelle des citoyens, d'éviter toutes formes de sensationnalisme et du souhait de préserver également les informations dans le cadre des enquêtes en cours.

Les défis sont divers, il s'agit tant de légitimer leur existence, que d'expliquer leur raison d'être et leur logique d'action, de justifier les actions entreprises, de renforcer la confiance de la population ou encore de favoriser les attitudes et les appréciations positives des citoyens à leur égard. Les bénéfices attendus de telles actions d'ouverture, notamment envers la presse et les médias, sont exposés dans la littérature spécialisée sur la communication policière qui évoque entre autres une information et une couverture plus positives de la police et de ses actions, ce qui assurera à terme une meilleure image de celle-ci auprès de la population ainsi qu'une plus grande facilité à faire adhérer les citoyens à la réalisation des buts poursuivis par les services de police (Bradford et al, 2009).

Selon, Lisein et Rondeaux (2010), le caractère intégré et cohérent des politiques de communication mises en œuvres à destination des différents publics est primordial pour autoriser et faciliter le processus d'identification organisationnelle

des membres du personnel. Une stratégie de management de la communication est alors primordiale dans ce contexte en ciblant bien les objectifs et intérêts de chaque axe et pour chaque public.

En effet, une stratégie de communication externe pertinente ne serait en outre pas sans conséquence au niveau interne. L'identification du policier au sein de sa propre institution aura forcément un impact sur sa position extérieure et sa collaboration auprès des autres partenaires, apportant ainsi un meilleur cadrage pour lui de son implication dans la dynamique du quartier à travers une double approche nécessaire tant répressive que sociale, démarche difficile à mettre en pratique au quotidien selon les discours relayés au cours de nos entretiens.

Pourtant, cette communication est essentielle pour le fondement d'un partenariat solide. En effet, le partenariat représente une tentative de rapprochement afin de créer des relations de travail durables. Le partenariat avec la population nécessite alors de définir et de cibler la communauté avec laquelle la police veut maintenir un niveau de communication, pouvant se décliner de multiples manières en partant des habitants d'un immeuble jusqu'aux professionnels du quartier. La police a alors toute sa place au sein de cette communauté, représentant une organisation spatiale où les gens développent un sens de l'identification et de l'appartenance dû au fait qu'ils partagent des attitudes culturelles, des styles de vie et une qualité d'interactions sociales. C'est le reflet des interactions sociales où se nouent des liens communs, quel que soit le nombre de groupes dans cette communauté et qui peut également se définir simplement par l'appartenance à un quartier représenté par un comité de quartier. C'est ici une opportunité rêvée pour la police de jouer son rôle de communicateur dans une enceinte créée par la population elle-même. La police devient un invité privilégié d'une assemblée représentative.

Au-delà même de la communication de la police, nous constatons au travers de notre recherche du manque de connaissance sur le terrain entre citoyens et professionnels. La communication se doit alors de passer tant au travers des instances de dialogue entre professionnels, avec la population mais aussi au travers de la diffusion d'informations auprès des citoyens et des acteurs de la vie de quartier tels



que les commerçants.

Dans ce cadre, deux propositions pourraient être faites :

La première consisterait à éditer un répertoire des acteurs œuvrant dans le quartier suivant diverses thématiques renforcerait une image positive, une dynamique sociale et diversifiée du secteur : un guide pour tout habitant et tout nouvel arrivant favorisant ainsi la connaissance de son quartier et son appartenance à une certaine « communauté », à un tissu social et économique vivant.

La seconde consisterait à la mise en place de réunions publiques par quartier. Un lieu d'échanges entre l'élue municipale représentant le quartier et les citoyens même avec la présence de policiers, de travailleurs de rue, de commerçants, de directeur d'école. Le but de ces réunions publiques consisterait tant dans une présentation des actions menées dans le quartier, qu'à des discussions des difficultés et ressentis des citoyens dans leur quartier : un lieu pour soutenir les habitants à redevenir acteurs de leur propre quartier.

## Conclusion

Au vu des discours tant au travers des médias que celui des citoyens face à l'émergence de désordres urbains et d'incivilités au cœur des banlieues, et plus particulièrement des banlieues québécoises, le service de police de Laval souhaitait interroger ses pratiques pour améliorer ses interventions et sa relation avec la population.

Il était alors nécessaire de se dégager de ces discours en apportant une clarification des concepts utilisés et un regard sur la réalité de ces problématiques émergentes de plus en plus dans certains quartiers de banlieue. Si la perception est justifiée par une réelle présence de criminalité, il est donc nécessaire de mettre en place des interventions mais si la perception est faussée, il serait donc pertinent de favoriser le rôle de communication auprès de la population. C'est pourquoi, nous pouvons nous poser la question à savoir comment intervenir face aux problématiques émergentes de criminalité dans les quartiers de certaines banlieues du Québec. Nous avons donc pris l'exemple d'un quartier de Laval qui fait face à un discours grandissant de sentiment d'insécurité face à des problématiques criminelles.

Le but de notre recherche consistait à établir s'il y a un problème réel de désordre urbain et de violence ou s'il s'agit de sentiment d'insécurité. Il s'agissait alors de comprendre si les axes prioritaires pouvant répondre à ces problématiques délinquantes et criminelles émergentes en banlieue québécoise nous orientaient vers la nécessité d'un renforcement d'intervention policière ou bien si le cœur de la problématique consistait en une stratégie communicative auprès de la population pour lutter contre les perceptions ?

Par le biais d'une approche méthodologique mixte, nous avons pu mettre en lien les données officielles tant policières que sociodémographiques de Laval et du secteur ciblé, en l'occurrence Chomedey, avec les perceptions de dix acteurs clés du terrain. Cette analyse nous a permis de comprendre la complexité des phénomènes de désordres urbains et d'incivilités. Les résultats de cette recherche ont montré la

problématique criminelle multidimensionnelle du secteur 3 de Laval ciblant principalement des désordres urbains, graffitis, dégradations, trafic de drogues et prostitution sur le trottoir aux arrêts de bus. La visibilité de phénomènes criminels et d'incivilités accroissent le sentiment d'insécurité des citoyens qui abandonnent alors le quartier, perdant toute dynamique et ouvrant ainsi à des opportunités criminelles selon la théorie de « *broken windows* ». La dualité entre l'existence d'une criminalité émergente au secteur 3 de Laval et un sentiment d'insécurité des citoyens dans certaines zones de ce secteur ont été démontré dans cette recherche au travers de la corrélation entre les données officielles de criminalité de la police de Laval et des données relayées par les professionnels de terrain interviewés sur la situation mais aussi sur la perception des citoyens.

Remettre donc le contrôle social formel et informel au cœur de la vie du quartier est un point crucial pour résoudre ces difficultés. La proximité et la transversalité de tous les acteurs sont la clé d'une telle démarche. La stratégie mixte consisterait en premier lieu à la mise en place d'un comité local des partenaires piloté par un coordinateur de prévention, sécurité et citoyenneté. Proposition faite dans cette recherche au travers de notre grille de recommandations, par la mise en place d'un diagnostic ciblant trois axes problématiques. La matrice de Haddon présentée dans cette recherche est un outil pertinent dans ce cadre et permet la mise en œuvre d'un plan d'actions. L'intégration d'un tableau de bord de gestion et de suivi décisionnel incluant objectifs, moyens d'actions, ciblant le partenaire pilote pour chaque action, l'échéance, les indicateurs cibles, l'état de l'action, les causes et les actions correctrices renforcerait la conduite d'une telle stratégie partenariale territoriale. L'une des dernières étapes importantes de cette stratégie consisterait tant à l'évaluation et au réajustement du plan d'action que de la communication auprès des citoyens et autres acteurs de terrain. Il s'agit ici de mettre en œuvre une nouvelle gouvernance locale de sécurité et de bien-vivre ensemble incluant tous les acteurs de terrain, y compris les habitants eux-mêmes.

Les dernières orientations stratégiques du service de protection des citoyens de Laval (2011/2013) soulèvent les priorités de lutte contre le sentiment d'insécurité et de désordres urbains tout en favorisant une proximité auprès des habitants et une transversalité entre les différents services de police. Le plan de patrouille urbaine a nécessité la mise en place d'un solide partenariat entre les secteurs du service de Laval. Une équipe mixte d'enquêteurs baptisée projet « Rebond » a été spécialement créée dans le cadre de ce plan. Toutefois, ce plan montre une limite d'ouverture au partenariat multidimensionnel ; ce qui nous ramène alors à reposer le cadre de la création d'une coordination territoriale de prévention et de sécurité, coordonnant le collectif de partenaires multidimensionnels faisant toute la dynamique du secteur Chomedey plus particulièrement. Dans leur stratégie, le service de police de Laval a mis en place une formation intitulée « comment interférer avec le citoyen », afin d'améliorer leur approche sécurisante et préventive. Associé à cette démarche de proximité, le service de police s'est intégré en termes de communication par le biais des réseaux sociaux et médias web tels que facebook, twitter et you tube. Une démarche intéressante pour fournir au plus vite des informations et conseils préventifs auprès du public. Ces informations passent également par le biais du journal web du quartier.

Toutefois, dans le cadre de la démarche de lutte contre le sentiment d'insécurité et contre les désordres urbains, le service Police de Laval se doit à l'ouverture aux autres partenaires multidimensionnels pouvant apporter un autre regard sur les interventions de proximité et de dynamique sociale. La gouvernance locale de sécurité multidimensionnelle est alors l'axe principal de réponse à cette démarche, les policiers et la justice ne pouvant plus agir seuls sur le terrain de la protection des citoyens.

Mettre en place une stratégie territoriale, partenariale et mixte apporterait en premier lieu une cohérence dans les diverses interventions menées sur le terrain pour lutter contre ces désordres et rassurer la population sur la considération de tous les professionnels. Une démarche de cohérence de communication entre la police et la

population serait essentielle, et au-delà de l'aspect conseil et préventif. La relation établie pas uniquement lors de situations compliquées mais dans une dynamique sociale de fête de quartier par exemple serait un premier levier pour répondre aux deux priorités qui sont de lutter contre le sentiment d'insécurité et de renforcer l'implication et la participation participative des citoyens dans la dynamique de leur quartier aux côtés des acteurs clés du terrain et du secteur Chomedey plus particulièrement.

Proximité, démarche participative, coordination, stratégie et gouvernance locale de sécurité et de bien-vivre ensemble sont alors les mots clés d'une telle démarche. Toutefois, cette démarche ouvre à bien d'autres réflexions qui sont de poser les limites de la démocratie participative des citoyens aux côtés des professionnels, les limites de cette cohésion partenariale et de cette stratégie de management de la communication.

Poser le cadre d'une gouvernance locale de sécurité au travers d'une stratégie territoriale de prévention et de lutte contre la délinquance serait alors la clé de voûte de toute réponse aux désordres urbains, incluant une dimension partenariale multidimensionnelle et une démarche de démocratie participative renforçant la proximité avec la population.

## Bibliographie

Avenel, C. (2004). *Sociologie des « quartiers sensibles »*. Paris : Armand Colin.

Belmessous, H (2001). *L'avenir commence en banlieue*. Montréal: L'Harmattan.

Brick, B.T.; Taylor, T.J. & Esbensen, F.A. (2009). Juvenile attitudes towards the police: the importance of subcultural involvement and community ties. *Journal of Criminal Justice*. 37, 488-495.

Chapeau, M; Fincoeur, B et Lemaitre A .(2008) “perception du crime, insécurité et segmentation sociale” *CRIMEV*, n°13.

Cohen L.E et Felson M. (1979). Social change and crime rates change: a routine activity approach. *American sociological review*. 44 (4) 588-608.

Cloward, R.A & Ohlin L.E. (1960). *Delinquency and Opportunity: a theory of delinquent gangs*. New-York : Free Press.

Cusson, M. (2009). *Prévenir la délinquance : les méthodes efficaces*. Paris : Presses universitaires de France.

Cusson, M. (2010). *L'art de la sécurité: les enseignements de l'histoire et de la criminologie*. Montréal : Hurtubise.

Cusson, M. (1989). Zones urbaines criminelles, *criminologie*, XXII n°2.

Daoud, Z et Wihtol de Wenden, C. (1993). Banlieues...: intégration ou explosion ? *Panoramiques*, 12.

Dib, K. et Sriraman B. (2007). Le mythe de la ghettoïsation dans le Canada et le ghetto français. *Metropolis*.

Donzelot, J ; Mevel, C et Wyvekens, A. (2003) *Faire société. La politique de la ville aux Etats-Unis et en France*, Paris : Seuil

Hirschi, (1969).T. *Causes of delinquency*. Berkeley : University of California Press.

Killias, M. (1990). Vulnerability : Towards a better understanding of a key variable in the genesis of fear of crime. *Violence and Victims*, 5, 97-108.

Lepoutre, D. (1997).*Cœur de banlieue : codes, rites et langages*. Paris : Editions Odile Jacob.

Maurin, E. (2004). *Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social*. Paris : éditions du Seuil, coll. « La république des idées ».

Ouimet, M. (2009). *Facteurs criminogènes et théories de la délinquance*. Québec : Les presses de l'université de Laval.

Paquin, S (2006) Le sentiment d'insécurité dans les lieux publics urbains et l'évaluation personnelle du risque chez des travailleuses de la santé, *nouvelles pratiques sociales*, vol 19, n°1, p21-39

Patsias, C. (2007). Civilités et comités de citoyens marseillais et québécois: des réactions à l'insécurité aux fondements des politiques publiques. *Lien social et Politique*, n°57, 47-61.

Renouard, J.M. (1993). Les relations entre la police et les jeunes : la recherche en question. *Déviance et société*, 17 (4), 419-438.

Robert, J.V. (2007). Public confidence in criminal justice in Canada: a comparative and contextual analysis. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 49 (2,) 153-184.

Roché, S. (1993). *Le sentiment d'insécurité*, Paris : Presses universitaires de France.

Shaw, C.R et McKay, H. (1942). *Délinquance juvénile dans des secteurs urbains*. Chicago: Université de presse de Chicago.

Sampson R. J. (2004). Neighbourhood and community: collective efficacy and community safety. *New Economy*, 11. 106-113.

Sampson R. J et Randeubush S. (2001). *Disorder in urban neighbourhood: does it lead to crime?* Washington :US Departement of Justice.

Sampson R.J, Raudeubush S.W and Felton C.E..(1997). Neighborhoods and violent crime: a multilevel study of collective efficacy. *Science*, 177 . 918-924 .

Sampson R.J et Groves W.B. (1989). Community structure et crime : testing social disorganization theory . *American Journal of Sociology*, 94.774-802.

Shaw C. et McKay H. (1942) *Juvenile Delinquency and urban areas*. Chicago: the University of Chicago Press.

Stébé, J.M et Marchal, H. (2009). *Mythologie des cités-ghettos*. Paris : Le cavalier bleu.

Verneuil, D. (1981). Fonctions et processus du système pénal: ce qu'on en dit dans le public. *Déviance et société*, 5 (3), 223-245.



Wacquant, L. (2006) *Parias urbains. Ghetto, banlieues, Etat. Une sociologie comparée de la marginalité sociale*. Paris: La découverte.

Wilson J. et Kelling G. (1982) Broken windows: the police and neighbourhood safety. *The Atlantic Monthly*.

Conférence régionale des élus de Laval. Rapport annuel 2008-2009 et 2009-2010.  
Laval

Division de la lutte au banditisme et la surveillance du territoire. (mai 2010).  
Patrouille urbaine, plan de rehaussement du sentiment de sécurité. Police de Laval

Articles de presse : cyberpresse dossier : « l'autre Laval » (18 et 21 septembre 2010)

Rapports officiels. Police de Laval. Rapports de 2004 à 2009.

# Annexe 1: Fiche d'entrevue

## ENTREVUE POUR PROJET DE RECHERCHE

### 1<sup>ÈRE</sup> PARTIE : CARACTÉRISTIQUES DU QUARTIER

1. Comment percevez -Laval dans son ensemble?
2. Comment percevez-vous le secteur de Chomedey?
3. Quels sont pour vous les points forts et les points faibles de Laval? Et selon les secteurs?
4. Concernant plus particulièrement le secteur Chomedey, quelles sont vos relations avec la population du quartier?
5. Comment définiriez-vous le type d'environnement du quartier : habitants, habitats? Immigration? Les jeunes? Les personnes âgées? Perception sur l'existence de pauvreté/chômage?
6. Ressentez-vous du lien social entre les habitants de ce secteur?
7. Quels sont les secteurs les plus sensibles de Laval, au niveau criminalité?
8. Quels sont pour vous les crimes les plus fréquents de ce secteur?
9. Quels sont pour vous les crimes les plus graves de ce secteur?
10. Quels sont pour vous les crimes les plus préoccupants de ce secteur?
11. A quel taux selon vous : jour/nuit/semaine/fin de semaine?
12. Pour discuter sur les crimes et délits de façon plus précise : quelle est votre perception concernant : cambriolages? Prostitution? Violences scolaires? Drogues? Violences envers la personne?
13. Quels problèmes majeurs existent dans ce secteur selon vous?
14. Vous sentez vous en sécurité? Et pensez-vous que la population se sente en sécurité?
15. Comment percevez-vous la situation du quartier? Évolue-t-elle?
16. Quelle est votre perception de l'action policière?
17. Quelle est votre perception de l'action municipale?

18. Quelle est votre perception de l'action associative/sociale?
19. Quelle est votre perception de l'école dans ce quartier?
20. Connaissez-vous des programmes existants et favorisant la dynamique du quartier?
21. Connaissez-vous la conférence régionale des élus de Laval?
22. Autres commentaires sur la situation de Laval?

## **2<sup>ème</sup> PARTIE : VOS PRECONISATIONS ET SOLUTIONS**

1. Selon les problèmes que nous avons évoqué en début d'entretien, et selon vous, sur quelle problématique faut-il prioriser des actions?
2. Comment envisagez-vous les interventions dans votre domaine? Et hors de votre domaine?
3. Comment percevez-vous le partenariat? Quels points positifs, négatifs, contraintes?
4. Pensez-vous à la réalité du partenariat police/municipalité/association? Pourquoi?
5. Comment pourrions-nous favoriser cela?
6. Quelle place percevez-vous pour les habitants? Faut-il les impliquer? Pourquoi oui et pourquoi non?
7. Quelle place pour les professionnels également? Comment impliquer chacun?
8. Quel sens donnez-vous au concept de prévention? Et de répression?
9. Quels projets pourrions-nous mettre en œuvre pour renforcer la dynamique de Laval?